DES PURGATIFS

ET DE

LEURS PRINCIPALES APPLICATIONS.

Jury du concours.

Président : M. ORFILA, *Doyen de la faculté.*

JUGES TITULAIRES :

MM. ADELON, *Professeur de la Faculté*
ANDRAL, *id.*
BÉRARD, *id.*
CLOQUET (Jules), *id.*
DUMAS, *id.*
EMERY, *Membre de l'Académie royale de Médecine.*
GUÉNEAU DE MUSSY, *id.*
LOISELEUR-DESLONGCHAMPS, *id.*
MÉRAT, *id.*
PELLETAN, *Professeur,*
RICHARD, *id.*

JUGES SUPPLÉANTS :

MM. BOUILLAUD, *Professeur,*
CORNAC, *Membre de l'Académie.*

Compétiteurs :

MM. BAUDRIMONT
BOUCHARDAT
CAZENAVE
COTTEREAU
GUÉRARD

MM. MARTIN-SOLON
REQUIN
SANDRAS
TROUSSEAU.

CONCOURS

POUR LA

CHAIRE DE MATIÈRE MÉDICALE ET DE THÉRAPEUTIQUE

Ouvert le 8 avril 1839,

A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

DES PURGATIFS

ET DE

LEURS PRINCIPALES APPLICATIONS.



THÈSE

COMPOSÉE ET SOUTENUE

PAR A. P. REQUIN, D M. P.

Agrégé de la Faculté de médecine de Paris, Médecin du bureau central des hôpitaux, Chevalier de la légion d'honneur, Médecin du premier dispensaire de la société philantropique, Membre correspondant de l'académie médico-chirurgicale de Naples, de la société de medecine de Lyon, etc.

Dejectionem..... Antiqui variis medicamentis crebrâque alvi ductione, in omnibus ferè morbis, moliebantur.

CELS., lib. 2, c. 2, sect. 2.

PARIS

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE F. LOCQUIN ET COMP.

16, rue Notre-Dame-des-Victoires.

1839.

0 1 2 3 4 5 (cm)

DES PURGATIFS

ET DE

LEURS PRINCIPALES APPLICATIONS.

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES. — COUP D'OEIL HISTORIQUE.

Entre tous les médicaments, les purgatifs tiennent, sans contredit, un rang éminent. Si quelques agents les éclipsent par une efficacité plus évidente, par une fidélité plus constante, dans la cure de certaines maladies, en revanche il n'y en a point qui leur soient comparables pour la variété et la multiplicité des cas pathologiques auxquels l'induction et l'empirisme peuvent tour à tour en appliquer l'emploi à divers degrés de vraisemblance, et avec des chances plus ou moins grandes de succès. En considérant, d'autre part, avec quelle profusion la nature nous présente les moyens propres à opérer la purgation, on conçoit que cette médication ait dû prendre de temps immémorial une haute importance et naître, pour ainsi dire, dans le berceau de la médecine.

Un mythe hellénique attribue le premier usage et les premiers succès de la médication purgative à Mélampe, qui guérit au moyen de l'ellébore noir la folie des filles de Prétus, roi d'Argos. Rappeler ici les auteurs anciens

qui attestent ce fait, ce serait me parer d'une érudition empruntée à M. Loiseleur-Deslongchamps (1). Sans nier la vérité du fait en lui-même, on peut bien certainement dire que l'invention des purgatifs n'appartient pas plus à Mélampe que celle de l'agriculture à Triptolème. C'est encore là un trait de l'ignorante et menteuse vanité des Grecs, qui rapportaient à leur patrie l'origine de toutes les sciences et de tous les arts, et ne voulaient rien devoir aux peuples qu'ils appelaient barbares. Mais, à coup sûr, la purgation n'a pas dû faire son début par le traitement de la folie. Et d'ailleurs nous savons positivement, par le témoignage d'Hérodote (2), qu'en Egypte, pays dont la civilisation a devancé de si loin celle de la Grèce, le soin d'évacuer les entrailles était érigé en pratique essentielle.

Ainsi, depuis les plus anciennes époques dont l'histoire ait consacré le souvenir, nous voyons les purgations jouer un rôle remarquable; dès lors nous voyons la matière médicale s'enrichir de nouvelles et précieuses conquêtes en ce genre par les progrès de l'histoire naturelle et de la chimie.

L'école de Gnide mit, sans doute, en vogue les grains qui portaient son nom (Κόκκοι Κνίδιοι), et qu'on croit avoir été les baies du *Daphne Gnidium* L.

Les livres hippocratiques recommandent en maintes occasions l'emploi de médicaments purgatifs, dont les

(1) Loiseleur-Deslongchamps. Recherches sur l'ancienneté des purgatifs et sur les purgatifs indigènes. *Th. inaug.* Paris. an XIV. n° 575. — p. 6-8.

(2) Hérodote. *Euterp.* c. 77.

principaux étaient l'ellébore blanc, l'ellébore noir, la scammonée, l'élatérium, et les baies cnidiennes.

Galien, ardent partisan de la purgation, a écrit, entre autres traités qui composent la section pharmacologique de la volumineuse collection de ses œuvres, deux opuscules spéciaux dont voici les titres : I. *De la puissance des médicaments purgatifs.* — II. *Qui doit-on purger? avec quels purgatifs? et à quel moment?* (1)

Les Arabes agrandirent et améliorèrent véritablement le champ de la médication purgative, en joignant ou en substituant aux purgatifs, presque tous drastiques, de la médecine grecque, le séné, la casse, les tamarins et autres purgatifs de faible ou moyenne énergie.

Plus tard encore, l'introduction de nouveaux purgatifs fut due à l'exploration scientifique du Nouveau-Monde, d'où vinrent le jalap, le méchoacan, etc., et surtout à la chimie, qui, longtemps honnie et proscrite dans les écoles galéniques sous le nom de chémiatrie, n'en méritait pas moins de la matière médicale, et la dotait d'agents réellement utiles et destinés par cela même à survivre aux anathèmes et au règne du galénisme. Ainsi, dans le cours du dix-septième siècle, Turquet de Mayerne créait le calomel; Glaser, son sel polychreste (sulfat. potass.); Glauber, son sel admirable (sulfat. sod.) etc.

Cependant, il faut bien reconnaître que la conquête des drogues exotiques et l'invention des médicaments nouveaux ne font qu'encombrer la thérapeutique plutôt

(1) Περὶ τῆς τῶν καθαιρόντων φαρμάκων δυνάμεωσ. — Τίνας δεῖ καθαίρειν, καὶ ποίοις καθαρτηρίοις, καὶ πότε.

que l'enrichir, si de tels agents n'ont dans leurs vertus rien qui les distingue des substances anciennement connues et consacrées par une longue expérience, ni de celles qu'on a près de soi et sous sa main, mais qu'on laisse dans un injuste et blamable abandon. Aussi doit-on savoir gré à ceux qui ont élevé leur voix en faveur des purgatifs indigènes. C'est une réclamation utile, et, pour ainsi dire, une légitime réhabilitation, qui, entre autres avocats, avait déjà trouvé Chomel (1) et Linné (2). Mais nul n'a plus fortement soutenu cette cause que M. Loiseleur-Deslongchamps. Deux mémoires (3) de ce médecin ont prouvé, par une véritable statistique d'observations expérimentales recueillies en nombre suffisant, que nous possédons dans la Flore de notre pays de quoi nous affranchir du tribut que nous payons à l'Afrique et à l'Amérique, et que nous payons pour n'avoir trop souvent que des drogues avariées ou dangereusement sophistiquées. Peut-être aurait-il remporté une victoire complète sur les préjugés et les habitudes qui maintiennent en médecine ce qu'un auteur appelait l'*exoticomanie* (4),

(1) J. B. Chomel. Abrégé de l'histoire des plantes usuelles. — La première édition est de 1712.

(2) Linné. *Amœnitates academicæ.* n° CXLI. *Purgantia indigena.*

(3) Loiseleur-Deslongchamps. I. Recherches sur les succédanées du séné. II. Du jalap et des plantes qui peuvent être employées comme ses succédanées. — (Parmi les mémoires qui font suite au *Manuel des plantes usuelles et indigènes* du même auteur. — Paris. 1819.)

(4) Scheffel. *De exoticomaniâ*, etc. — Cité par Mérat et De Lens, t. III, 200.

si la publication de ses recherches n'eût pas malheureusement coïncidé avec l'apparition d'un système médical qui réduisait à néant, ou peu s'en faut, le domaine de la médication purgative, et qui, par conséquent, ne portait guère les esprits à s'intéresser à l'étude des agens de cette médication.

En effet, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, le crédit des purgatifs a subi bien des oscillations, et même de notables revirements. Tour à tour exaltés ou rabaissés, prodigués jusqu'au plus déplorable abus ou restreints à un rare usage, ces médicaments n'ont traversé qu'avec une fortune variable le cours des révolutions médicales. Au dix-septième siècle, par exemple, nous voyons Guy-Patin se vanter hautement d'avoir purgé son malade avec plus de vingt lavements et environ trente apozèmes, et s'attribuer avec une foi robuste d'avoir ainsi guéri une fièvre continue des plus graves (probablement une fièvre typhoïde, avec délire et avec symptômes ataxiques) (1). En revanche, le temps n'est pas encore bien loin où la responsabilité d'une purgation était devenue, en France, un effrayant fardeau. Certes, je ne pense pas que les purgatifs aient jamais été autant dépréciés que sous le règne de la doctrine à laquelle le puissant génie de Broussais avait rallié tant de partisans. Aujourd'hui la réaction est commencée : plaise à Dieu qu'elle n'aille pas trop loin !

Rassembler dans un ordre méthodique, et avec une critique sévère, toutes les connaissances pharmacolo-

(1) Guy-Patin. Lettre 362.

giques et thérapeutiques qui concernent les purgatifs, et que nous pouvons puiser dans les travaux des siècles passés et dans ceux de l'époque contemporaine; signaler toutes les lacunes qui restent, à ce sujet, dans la science et dans l'art; discuter à fond et en détail tous les problèmes de la médication purgative : telle serait la tâche d'un traité complet, telle serait, pour employer un terme déjà jeté dans la langue médicale par un de nos devanciers, une *cathartologie* (1) classique. Mais, dans une œuvre de quelques jours, nous ne pouvons ni ne devons épuiser une matière à laquelle un volume entier suffirait à peine. Force m'est donc de me borner à parcourir les sommités de la question qui m'est échue. C'est ce que je m'en vais faire en cinq chapitres.

Dans le premier chapitre, j'esquisserai une idée générale des purgatifs : dans le second, je les passerai en revue dans un ordre médical : dans le troisième, j'en étudierai spécialement l'action physiologique : dans le quatrième, je poserai les principes généraux qui concernent leur administration : dans le cinquième enfin, je tâcherai de spécifier les indications principales qui en réclament ou en autorisent l'application thérapeutique.

(1) HAMMERER. Diss. Καθαρτολογία. Arg. 1669. — Cité par Ploucquet. art. *Purgantia.*

CHAPITRE PREMIER.

IDÉE GÉNÉRALE DES PURGATIFS.

L'objet essentiel de ce chapitre doit être de définir et de caractériser les purgatifs. Cela fait, nous dirons ensuite quelques mots de leur origine, de leurs propriétés physiques et chimiques, et de leurs préparations pharmaceutiques.

§ I[er]. DÉFINITION. — Sous le terme de *purgatif*, nous entendons, avec la grande majorité des auteurs modernes, tout médicament qui a pour résultat évident de provoquer des évacuations alvines en plus ou moins grande abondance.

A ne consulter que l'étymologie (1), ce terme a pu être appliqué, comme nous le voyons, en effet, assez souvent chez les anciens, à la désignation commune de tous les évacuans, grande classe de remèdes, dans l'emploi desquels la médecine d'autrefois se proposait surtout l'expulsion des matières impures et des humeurs peccantes. Mais, en raison, sans doute, du rôle éminent des voies digestives dans la théorie et dans la pratique de la thérapeutique évacuante, la purgation par excellence s'entendait de celle qu'on opérait par le vomissement et par les selles. Puis, c'est dans le dernier mode d'opération que l'usage a fini par restreindre les purgatifs proprement dits, quoiqu'il y ait, entre ceux-ci et les

(1) *Purgare*, purifier.

émétiques, d'étroits et intimes rapports que nous signalerons en un autre chapitre.

M. Barbier (1) prétend resserrer encore davantage la sphère des purgatifs. Il ne veut point qu'on les caractérise par le seul fait des déjections alvines. Il revendique, à leur égard, un caractère qu'il pose comme plus précis et plus *noble;* c'est à savoir, l'irritation intestinale, *irritation passagère et spéciale*, qu'il regarde comme essentiellement distincte de celle que produisent les poisons irritants et caustiques. « De ce qu'une substance occasionne « des déjections alvines », dit-il expressément (p. 133). » Il ne faut pas en conclure qu'elle a la vertu purgative». Voilà pourquoi il sépare et isole de sa classe des purgatifs les laxatifs, qui, selon lui, provoquent les selles par *relâchement*, et non par irritation du canal intestinal. Il fait de ceux-ci une classe à part. Car ce n'est pas une simple différence qu'il voit entre les laxatifs et les purgatifs : c'est une opposition complète et tranchée. Et, comme pour mieux assurer ce divorce, il éloigne les deux classes l'une de l'autre : l'une (celle des purgatifs) est la septième classe de sa méthode ; l'autre en est la neuvième ; la classe interposée est celle des émétiques. M. Barbier s'applaudit de cette distinction ; il y insiste, il s'y complaît, pour ainsi dire, avec un aveuglement paternel. En vérité, cela me semble étrange de la part d'un auteur dont le défaut ordinaire n'est certainement pas de pousser à l'excès les divisions et les subdivisions, et qui,

(1) Barbier. Traité élémentaire de matière médicale *Paris.* 1837. 4e édition, t. III.

dans quelques unes de ses classes, a rassemblé les médicaments les plus disparates.

Quant à moi, tout en reconnaissant entre les laxatifs et les autres purgatifs une certaine dissemblance dont les traits seront signalés dans le chapitre suivant, je persiste, d'accord avec les anciens, à ne voir qu'une différence d'intensité et de degré en ce qui concerne l'action purgative des uns et des autres, et non pas une différence de nature. La production des évacuations alvines révèle, à mon avis, de la part des uns et des autres, une influence plus ou moins irritante, en vertu de laquelle les mouvements péristaltiques de l'intestin s'opèrent avec plus de rapidité et d'énergie que dans l'état ordinaire. J'avoue ne pas bien comprendre ce que c'est que le *relâchement* intestinal par lequel M. Barbier explique l'excrétion douce et modérée des matières alvines, et qu'il prétend mettre en opposition complète avec l'irritation purgative. La simple possibilité d'une discussion à cet égard prouverait, d'ailleurs, combien il est avantageux de caractériser les médicaments par la considération de leurs effets sensibles et incontestables, plutôt que par celle de leur action immédiate, qui ne tombe pas toujours sous les sens, et qu'à défaut de l'observation directe on ne peut reconnaître qu'à l'aide d'inductions plus ou moins controversées.

Les purgatifs, entendus comme je viens de l'établir, appartiennent, dans ma classification pharmacologique, à la septième et dernière classe, celle des *médicamentations vitales et spéciales* (1): ils y constituent l'un des six ordres

(1) Le jury sait, d'après le plan que j'ai eu l'honneur de lui

relatifs à la modification fonctionnelle de l'appareil digestif (1).

J'observerai, pour mémoire, qu'indépendamment de l'opération des médicaments, la purgation peut encore se produire sous l'influence d'autres agents et d'autres circonstances. Ainsi, l'électricité a été quelquefois employée avec succès pour vaincre d'opiniâtres constipations. Ainsi, l'impression subite du froid, l'imagination, la peur, etc., peuvent déterminer des effets purgatifs. Mais je ne crois pas devoir insister sur ces influences physiques, hygiéniques ou morales, que je considère comme étrangères à mon sujet. Je me renferme donc dans le cercle de la *médicamentation* purgative.

exposer dans l'épreuve de la composition écrite, que je distribue tous les divers médicaments sous les sept chefs suivants : I. Médicamentations parasiticides. (Qui tuent les animaux parasites. — Anti-pédiculaires, Antipsoriques, Anthelmintiques). —II. Méd. spécifiques ou *nosocratiques* (Νόσος, maladie; Κρατέω, je maîtrise.—Qui attaquent directement l'état morbifique. — Fébrifuges, Anti-syphilitiques, etc.).—III. Méd. physiques. (Absorbans externes, Dentifrices, Agglutinatifs, etc.). — IV. Méd. chimiques. (Contrepoisons, Escarrotiques, Lithontriptiques, etc.) — V. Méd. vitales-locales. (Émollients, Astringents, Irritants ou phlegmasiques). — VI, Méd. vitales-générales. (Délayants, Stimulants, Toniques généraux ou Corroborants.—Dépurants). — VII. Méd. vitales-spéciales. (Narcotiques, Antispasmodiques, etc., etc., etc.).

(1) Ces six ordres sont les sialagogues, les stomachiques, les anti-émétiques, les carminatifs, les émétiques et les purgatifs.

§. II. Origine. — La thérapeutique prend les purgatifs dans les trois règnes de la nature.

A. Le règne animal fournit, il est vrai, si peu de purgatifs, et encore sont-ils de si petite importance qu'on peut très bien excuser les pharmacologistes qui, comme Desbois de Rochefort (1), les ont complètement laissés en oubli.

Cependant, on peut principalement citer les graisses, le lait à haute dose, et le miel.

B. Le règne végétal, au contraire, est extrêmement riche en purgatifs. Les principaux d'entre eux sont empruntés à vingt et une familles, que voici, suivant l'ordre botanique adopté par M. Richard (2) :

1. Champignons.
2. Aroïdées.
3. Colchicacées.
4. Liliacées.
5. Iridées.
6. Thymélées.
7. Polygonées.
8. Euphorbiacées.
9. Globulariées.
10. Jasminées.
11. Antirrhinées.
12. Convolvulacées.
13. Apocynées.
14. Cucurbitacées.
15. Caprifoliacées.
16. Rosacées.
17. Légumineuses.
18. Rhamnées.
19. Renonculacées.
20. Crucifères.
21. Guttifères.

Ces purgatifs végétaux sont tantôt des racines, des

(1) Desbois. Cours élémentaire de mat. méd. *Paris*. 1789. — T. II, p. 323. « Il (le règne animal) n'a point de purgatifs. »

(2) A. Richard. Élém. d'hist. nat. méd, 1838. 3e édit. — T. III.

feuilles, des écorces, des fleurs, des fruits ou des graines, tantôt des plantes entières, tantôt enfin des principes immédiats, des huiles ou des sucs concrets de diverse nature.

C. Le règne minéral fournit aussi un utile et précieux contingent à la médicamentation purgative. Pour la provoquer, nous choisissons souvent avec avantage nos agents parmi les métalloïdes (soufre), parmi les métaux (mercure, antimoine), parmi les oxydes métalliques (magnésie), parmi les sels haloïdes (chlorure de sodium, proto-chlorure de mercure), parmi les oxysels (sulfate de potasse, phosphate de soude, etc.). De ces purgatifs minéraux, les uns existent tout formés dans la nature, et nous n'avons qu'à les recueillir ou à les extraire : les autres sont l'heureux fruit des travaux chimiques.

§ III. Propriétés physiques et chimiques. — Les purgatifs sont en nombre trop considérable, et proviennent, comme on vient de le voir, d'origines trop diverses, pour ne pas offrir entre eux d'extrêmes dissemblances sous le point de vue de leurs qualités organoleptiques et de leur composition chimique. Il n'y a donc pas ici matière à des considérations générales qui éclairent d'un seul jet de lumière les détails de cette étude.

A. Parmi les purgatifs, les uns sont solides; les autres, liquides. Il y en a, mais en petit nombre, dont le principe actif est volatil. La plupart se révèlent par avance pour des substances antipathiques à l'économie animale, en causant à l'odorat ou au goût, ou même à l'un et l'autre sens tout à la fois, une impression désagréable : nauséabonds, amers ou âcres, ils inspirent un dégoût et une

répugnance que la raison et la volonté du malade ne maîtrisent pas toujours, et qui s'opposent quelquefois d'une façon invincible à ce qu'ils soient administrés par la voie de l'estomac. Néanmoins, quelques uns font exception, et ont le précieux privilége d'être inodores et insipides, ou peu s'en faut; tels sont par exemple, le calomel, le jalap et l'huile d'épurge : les praticiens savent bien apprécier et mettre à profit ces qualités négatives pour la purgation des enfants, et même de certains adultes. Remarquons, en terminant, que le défaut d'odeur et le défaut de saveur ne se lient pas nécessairement l'un à l'autre : la gomme gutte, par exemple, est complétement inodore, tout en étant douée d'une excessive âcreté.

B. Les purgatifs ne présentent pas de moindres disparates sous le point de vue chimique. Quelles analogies saisir entre tant de substances, les unes de nature minérale, les autres de nature organique, corps simples, composés, salins, organes végétaux, huiles, résines, gommes-résines, etc., etc...? Il est par trop évident que la propriété purgative de toutes ces substances n'a pas d'autre raison commune que leur défaut de compatibilité avec l'économie animale, qui ne saurait se les assimiler et qui s'irrite de leur contact. Au reste, parmi les purgatifs, les uns sont tels par eux-mêmes, et, pour ainsi dire, dans tout leur être, comme, par exemple, les purgatifs salins; les autres doivent leur propriété à un principe particulier que la chimie a déjà isolé ou isolera tôt ou tard, comme, par exemple, le séné, dont la cathartine constitue, à elle seule, l'activité; d'autres enfin, comme le mercure et l'antimoine à l'état métallique, acquièrent,

à ce qu'il paraît, leur énergie par suite des combinaisons qu'ils subissent dans le sein même des voies digestives. Quant aux menstrues propres à tenir en dissolution les divers purgatifs ou leurs principes actifs, c'est en général l'eau ou l'alcool : les uns sont solubles dans celle-là et insolubles dans celui-ci ; les autres, *vice versâ* : s'il y en a d'autres qui se dissolvent également, comme l'aloës, dans ces deux liquides, il y en a quelques uns, au contraire, comme le calomel et la plupart des huiles fixes, qui ne peuvent se dissoudre ni dans l'un ni dans l'autre.

§ IV. Préparations pharmaceutiques. — L'art du pharmacien sait mettre les purgatifs sous des formes très variées. Il n'est pas convenable en général, et il est, en effet, fort rare que le médecin les fasse tout simplement prendre en poudre ; il doit donc préférablement les prescrire en tisanes ou en apozèmes, en potions émulsives ou autres, en sirops ou en électuaires, et surtout en bols ou en pilules. Tous les hommes sensés s'accordent, d'ailleurs, à reconnaître et à proclamer que les préparations les moins composées, celles qui contiennent le moins d'ingrédiens possible, sont les meilleures à employer, les plus propres à faire bien apprécier l'action des médicaments. Il y a, cependant, certaines associations pharmaceutiques, dont une expérience séculaire acquise à la science par le témoignage des plus grands praticiens, me semble avoir consacré les avantages pour la composition des préparations purgatives : je me réserve de les préciser plus bas, quand je m'occuperai des règles relatives à l'administration des purgatifs. Quant à

ces compositions indigestes et monstrueuses qui peuplaient en si grand nombre les apothicaireries de nos aïeux, prendrons-nous la peine de déclamer contre elles? Tout leur prestige ne s'est-il pas évanoui devant les lumières modernes? Déjà la confection Hamech, l'hierapicra, le diaprun solutif, l'électuaire caryocostin, ont disparu de nos officines : ce sont des noms surannés qui n'appartienneut plus qu'à l'histoire de la matière médicale. Et qui donc prescrit encore l'électuaire lénitif (1), le diaphénix (2), le catholicon (3), la poudre cornachine (4)? Ces formules, derniers vestiges de l'antique polypharmacie, n'ont pu, sans doute, trouver grâce devant les savants auteurs du nouveau Codex que par le même sentiment qui fait respecter les ruines d'un édifice célèbre.

CHAPITRE II.

ESSAI D'UNE COORDINATION MÉDICALE DES PURGATIFS.

Les purgatifs se présentent en abondance telle, et ils offrent entre eux de telles différences, quant à l'intensité de leur action, qu'il y a véritablement inconvénient notable, en matière médicale, à les passer en revue suivant la liste que nous en donnent l'histoire naturelle et la chimie. C'est là, sous le point de vue thérapeutique, un pêle-mêle obscur, un informe chaos. En effet, les uns, ad-

(1) Codex. 1837, n° 473. — (2) *Ibid.* n° 474. — (3) *Ibid.* n° 472. — (4) *Ibid.* n° 527.

ministrés à larges doses, se bornent d'ordinaire à augmenter dans une faible mesure le mouvement péristaltique des intestins : les autres, à doses médiocres ou même fort petites, produisent d'abondantes excrétions, avec accompagnement de phénomènes plus ou moins remarquables d'irritation locale et générale : d'autres, enfin, agissent avec une violence qui peut aller jusqu'à produire une véritable inflammation. Et, à cet égard, par exemple, il y a plus d'analogie entre des substances naturellement très différentes, comme le séné et les sels neutres, qu'entre des purgatifs tirés d'une même famille botanique : citons les euphorbiacées, où nous trouvons deux types extrêmement dissemblables de l'action purgative, l'huile de ricin et celle de croton tiglium.

Si nous avons eu raison de diviser toute la matière médicale en classes et en ordres qui reposent sur la considération de l'action physiologique ou thérapeutique des médicaments, les mêmes vues doivent, à coup sûr, nous guider dans la subdivision de l'ordre si nombreux et si riche des purgatifs. N'est-ce pas toujours de l'indication clinique que part le praticien pour procéder à la prescription du médicament ? Il se propose pour but une purgation douce, modérée ou vigoureuse, et il demande, en conséquence, à la pharmacologie de grouper des médicaments qui soient aptes à produire tel ou tel *résultat*, et parmi lesquels il puisse promptement faire le choix le mieux approprié à chaque cas particulier.

Ainsi donc, avec tant d'auteurs célèbres de matière

médicale et de thérapeutique, avec Cartheuser (1), Lieutaud (2), Desbois de Rochefort (3), Schwilgué (4) et Thompson de Londres (5), nous partageons les purgatifs en trois tribus, savoir : les laxatifs, les cathartiques et les drastiques.

Quoique le plus généralement les laxatifs agissent comme purgatifs doux, les cathartiques comme purgatifs moyens, et les drastiques comme purgatifs violents, il faut bien, toutefois, reconnaître que, sous le rapport seul de l'action purgative, ces trois tribus pharmacologiques ne peuvent être séparées par des limites absolues : sous l'influence de circonstances variées qui tiennent, soit à l'individu médicamenté, soit à la préparation médicamenteuse, il se peut faire qu'un laxatif opère en certains cas avec violence, ou qu'une action très douce et à peine sensible suive l'emploi d'un drastique. Mais ce sont des exceptions qui ne doivent pas empêcher la règle. Et d'ailleurs, je me suis efforcé de distinguer et de distribuer les laxatifs, les cathartiques et les drastiques avec plus de précision que ne l'avaient fait mes devanciers, à l'aide de caractères qui se lient, sans aucun

(1) Cartheuser. *Fundamenta materiæ medicæ.* sect. x, c. 1, § 2.

(2) Lieutaud. Précis de la mat. méd. *Paris.* 1776. t. I, p. 337.

(3) Desbois. *Opere citato.* t. I. p. 364.

(4) Schwilgué. Traité de mat. méd. *Paris.* 1809. 2e édit. — t. II. p. 294 et seqq.

(5). A. T. Thompson. *Elements of materia medicu and therapeutics.* Lond. 1833. — t. II, p. 259.

doute, au degré d'énergie purgative, mais que l'on peut néanmoins constater indépendamment de la purgation : c'est ce que l'on reconnaîtra, j'espère, dans les trois paragraphes qui vont suivre, et dans lesquels je dois caractériser chaque tribu, et passer rapidement en revue les principaux agents qui la composent.

Bichat, à en juger du moins par une thèse où M. Gondret déclare (p. 59) avoir consigné les principes de ce grand maître, divisait et étudiait les purgatifs en quatre *ordres*, ainsi qu'il suit : 1° laxatifs ; 2° minoratifs (c'étaient, outre les tamarins, les cathartiques minéraux); 3° cathartiques ; 4° drastiques (1).

§ I. PREMIÈRE TRIBU : LAXATIFS. — (Synonymie : *purgatifs doux*, *minoratifs*, *lénitifs*, *eccoprotiques*). — Je considère comme laxatifs vrais, ou par excellence, des substances de nature organique qui sont jusqu'à un certain point digestibles et alimentaires, mais qui possèdent aussi une influence purgative : cette influence, elles l'exercent consécutivement à une véritable indigestion, qui les repousse en tout ou en partie, et qu'elles servent à provoquer avec plus ou moins de certitude selon leur espèce, leur état et leur dose, et aussi selon la susceptibilité particulière de chaque individu. C'est seulement à titre de corps étranger, qu'elles paraissent soulever l'irritabilité du conduit intestinal, et accélérer dans une douce mesure les mouvements péristaltiques, mais, d'ordinaire, sans porter à un degré notable l'irritation sécrétoire.

(1) GONDRET. Diss. sur l'action des purgatifs. *Th. inaug.* Paris, an XI, n° 183.

Les principaux d'entre les vrais laxatifs sont les suivants :

A. Dans le nombre des médicaments simples. — *Laxatifs gras.* 1. Lait. 2. Graisses. 3. Huiles fixes et douces, commes celles d'olive, d'amande douce, de noix, etc. — *Laxatifs saccharins.* 1. Miel : produit de l'*apis mellifica.* L. (Insectes hyménoptères) 2. Mélasse : résidu sirupeux et incristallisable de l'extraction du sucre. 3. Manne: fournie principalement, selon Mérat et De Lens (1), par le *fraxinus rotundifolia.* Lamk. (Jasminées). — *Laxatifs acidulo-sucrés.* 1. Pruneaux (*prunus domestica* L. rosacées). 2. Casse : pulpe de la gousse du canéficier, *cassia fistula* L. (Légumineuses). 3. Tamarin : pulpe analogue qu'on retire du *tamarindus indica* L. (Légum.).

B. *Composés laxatifs.* — Parmi les préparations officinales, citons le miel mercurial (*Codex*, n. 456), le sirop de chicorée composé (*ibid.* n. 448), le sirop de roses pâles et celui de fleurs de pêcher. Parmi les composés magistraux, une grande célébrité est échue à la marmelade de Tronchin, dont voici la formule : 2. Manne en larmes, huile d'amandes douces, pulpe de casse, sirop de capillaire, âa ℥ ij. — Eau de fleur d'orange, q. s. — Gomme adragante, q. s. — M. s. a. (2).

Enfin, je pense intéresser ici la curiosité de mes lecteurs, en exhumant d'un oubli séculaire une potion laxa-

(1) MÉRAT et DE LENS. Dictionnaire universel de matière médicale. T. IV, p. 221.

(2) DICT. DES SC. MÉD. art. *Marmelade de Tronchin.* Par Mérat.

tive que j'ai rencontrée dans Avenzoar, et que cet auteur préconise vivement : potion d'ailleurs très raisonnable, qui ne sent nullement la polypharmacie tant reprochée aux Arabes, et qui, avec l'eau pour véhicule, n'avait pas d'autres ingrédiens que les tamarins, la rhubarbe et le sirop d'écorce de citron (1).

§ II. Deuxième tribu : Cathartiques. — Cette tribu, à titre de tribu intermédiaire, rassemble nécessairement tous les purgatifs qui n'offrent précisément ni le caractère que nous venons d'assigner aux vrais laxatifs, ni celui sous lequel nous allons dessiner tout à l'heure les vrais drastiques. En premier lieu, d'une part, les cathartiques ne sont nullement susceptibles d'être digérés : en second lieu, d'autre part, quoique le plus grand nombre d'entre eux pousse son action au-delà de la médication eccoprotique, et porte l'irritation intestinale jusqu'au point de déterminer de vives coliques, et une abondante pluie d'humeurs sécrétées, cependant il n'y en a point où réside essentiellement la propriété qui caractérise, à nos yeux, les vrais drastiques, c'est à savoir celle d'enflammer le tissu quelconque avec lequel on les mette en

(1) Avenzoar. tr. 1. « Dissolvantur de tamarindis ʒ X. in » aquâ calidâ, et etiam de rheo barbaro recenti contuso ʒ j, » aut minùs, si volueris, sc. tres partes. ʒ. unius : et dimittatur » totum XXIV horis, posteà coletur totum, et admisceatur in » eo. ℥. j. ex sirupo corticum citrorum. » — Note extraite d'un manuscrit qui appartient à M. Dezeimeris, et qui m'avait été, il y a quelque temps, obligeamment communiqué par cet honorable et savant confrère.

contact. On le voit donc, les cathartiques ne se groupent tous ensemble que par des analogies négatives; il est, par conséquent, aisé de prévoir qu'ils offriront entre eux, quant à leur degré d'action, de grandes disparates. Les uns semblent encore n'agir, à l'instar des vrais laxatifs, que comme corps étrangers et simplement indigestes : les autres manifestent, à divers degrés, le pouvoir d'exciter une irritation sécrétoire et une véritable hypérémie. Quoiqu'il en soit, jusqu'à ce que le progrès des connaissances pharmacologiques et thérapeutiques nous ait donné de plus vives lumières, ou jusqu'à ce que nous soyons mieux inspirés dans nos méditations, force nous est de distinguer vaguement les cathartiques en *doux*, en *moyens* et en *quasi-drastiques*, dont voici les principaux :

A. *Cathartiques doux.* — 1. Graine de moutarde blanche (*Sinapis alba* L., Crucifères). 2. Soufre. 3. Magnésie pure ou calcinée. Magnésie blanche (carbonate basique de magnésie). Eau magnésienne simple (*Codex*, n° 195). Eau magnésienne gazeuse (*Ibid.*, n° 196).

B. *Cathartiques moyens.* 1. Huile de ricin (*Ricinus communis* L. Euphorbiacées). 2. Rhubarbe : racine due au genre *Rheum* (Polygonées). 3. Sénés : feuilles et follicules de plusieurs espèces du genre *Cassia* (Légumineuses). Boerhaave appelait *séné d'Europe* les feuilles du baguenaudier, (*Colutea arborescens* L. Légum.), pour les avoir sans doute éprouvées. D'après les expériences de M. Loiseleur-Deslonchamps, les feuilles de la globulaire turbith (*Globularia alypum* L. Globulariées) sont éminemment propres à remplacer le séné. 4. Sels à base

alcaline : Bi-tartrate de potasse (crême de tartre), Tartrate borico-potassique (crême de tartre soluble), Tartrate neutre de potasse (sel végétal), Tartrate de potasse et de soude (sel de Seignette), Chlorure de sodium (sel de cuisine), Sulfate de potasse, Sulfate de soude, Sulfate de magnésie (sel d'Epsom), Eau de Sedlitz artificielle (*Codex*, n° 197), Phosphate de soude (ce dernier sel, à raison de sa saveur peu désagréable, mériterait, à coup sûr, la préférence qu'on accorde banalement à certains autres purgatifs du même genre). 5. Antimoniaux : Tartre stibié en lavage, Kermès, Soufre doré (M. le docteur Toulmouche vient tout récemment d'éclairer l'histoire de ces deux agens par d'intéressantes expériences cliniques) (1). 6. Mercuriaux : Mercure éteint avec le miel, avec la magnésie. etc., Calomel. — Comme composé cathartique d'énergie moyenne que l'autorité d'un grand nom recommande, nous citerons la potion favorite de Sydenham, potion préparée avec le tamarin, le séné, la rhubarbe, la manne et le sirop de roses (2).

C. *Cathartiques quasi-drastiques.*—1. Rob de sureau (*Codex*. n° 386) : extrait des baies du *Sambucus nigra*. L. Caprifoliacées. 2. Nerprun : fruit du *Rhamnus catharticus* L. (Rhamnées). 3. Agaric blanc.

(1) Toulmouche. 1° Expér. clin. sur le kerm. min. *in* Gazette médicale. 1838. p. 724. — 2° Expér. clin. sur le soufre doré. *même journal*. 1839. p. 217.

(2) Sydenham. *Opera omnia* sect. 1, c. 4. — « ℞. Tamarind. ℥ ß. Fol. sennæ ʒ ij. Rhabarb. ʒ j ß. Coq. s. q. aq. » Colaturæ ℥ iij dissolve mannæ, et syr. rosac, āā ʒ j. Misce. F. » potio. » — Et *passim*.

(*Polyporus laricis.* D. C. et Duby. Champignons). 4. Convolvulacées : Jalap (Racine et résine du *Convolvulus officinalis*.. G. Pelletan), Scammonée d'Alep (gomme-résine généralement attribuée au *C. scammonia* L.), etc., etc. 5. Aloës : Suc concret que fournissent diverses espèces du genre *aloe* (Liliacées). — Je sais fort bien que plusieurs des cathartiques ci-dessus énumérés sont souvent qualifiés de drastiques. Et, à l'égard de la résine de jalap, en particulier, je n'ignore pas qu'une expérience de Wepfer (1), que plusieurs expériences de M. Cadet de Gassicourt (2) prouvent que cette substance *peut* occasionner l'inflammation de la muqueuse gastro-intestinale; mais à coup sûr, elle ne l'entraîne point en vertu d'une propriété essentiellement phlegmasique; car l'expérience huitième de M. Cadet de Gassicourt dénie formellement cette propriété à la résine de jalap. Voici cette expérience : « Un gros de résine de jalap finement » pulvérisé fut appliqué sur le tissu cellulaire du dos » d'un chien : on ne remarqua d'autre effet que celui » que l'on observe dans les plaies simples, entretenues » par un corps étranger ». — Relativement à ces cathartiques quasi-drastiques, je puis, indépendamment de la conviction personnelle que j'ai puisée dans les observations de ma propre pratique, me retrancher derrière l'autorité de Linné et de Bichat : dans le numéro déjà

(1) Wepfer. *Cicutæ aquaticæ historia et noxæ.* C. XV. *De gialappa.*

(2) Cadet de Gassicourt. Dissert. sur le Jalap. *Thèse inaug.* Paris, 1817, p. 55 et seqq.

cité des *Amœnitates* (p. 297), l'aloës et le jalap sont mis sur la même ligne que la rhubarbe et le séné, par opposition à l'ellébore blanc, à l'épurge, et autres vrais drastiques ; et, dans la classification donnée par M. Gondret, le jalap et l'aloës figurent aussi parmi les cathartiques (p. 8).

§ III. Troisième tribu : Drastiques. — Ce qui doit servir à distinguer les vrais drastiques, c'est, comme nous l'avons vu par avance, à propos des cathartiques, une propriété essentiellement phlegmasique : par un contact suffisamment prolongé, ils enflamment le tissu où ils ont été appliqués. Aussi, dès qu'ils ont été introduits dans l'estomac, déterminent-ils une irritation des plus vives. A petites doses, ils produisent une purgation violente, avec des tranchées aiguës, des nausées, et quelquefois même des vomissements. Dépasse-t-on dans leur dose les limites d'une sage prudence, ils agissent alors comme poisons ; ils menacent aussitôt d'éteindre la vie : c'est encore là un caractère qui leur est propre.

Voyons l'huile de croton tiglium, qui est le plus énergique des drastiques connus, et qu'il est convenable de prendre pour type de toute la tribu. Nous lisons dans le *Journal de pharmacie* (t. XIII, p. 394) qu'une quantité à peine perceptible de cette huile, qu'un élève en pharmacie avait, par mégarde, laissée jaillir dans l'un de ses yeux, put en un instant de contact, malgré la précaution de laver l'œil immédiatement à grande eau, suffire à développer une ophthalmie intense. Les praticiens mettent même à profit cette propriété phleg-

masique pour opérer une révulsion sur la peau, tout aussi bien que pour obtenir une médication purgative. Inprudemment administrée, l'huile de croton tiglium peut occasioner la mort.

Voici maintenant le tableau des principaux drastiques.

1. Euphorbiacées; huile de *Croton tiglium* L. (Quoique signalée depuis longtemps, elle n'a été introduite dans la pratique européenne qu'il y a vingt ans environ, par le docteur Conwell (1), médecin de la compagnie des Indes à Madras.), Huile d'épurge ou *euphorbia lathyris* L (expérimentée par Franck et Calderini en Italie, et par M. Bally en France (2). Peut remplacer l'huile de tiglium), Huile d'*E. cyparissias* L (vaut à peu près celle d'épurge, selon M. Chevallier, *Journ. de Chim. méd.*, t. II, p. 80). 2. Gratiole ou herbe à pauvre homme (*Gratiola officinalis* L. Antirrhinées.) : c'est le drastique des campagnards. 3. Cucurbitacées : Coloquinte (péponide du *Cucumis colocynthis* L), Bryone (racine du *Bryonia alba* L), Elaterium (suc épaissi du *Momordica elaterium* L). 4. Ellébore noir (racine de l'*Helleborus niger* L. Renonculacées. Celui des anciens était, à ce que l'on

(1) Conwell. Recherches sur l'huile de croton tiglium. *Th. inaug.* Paris. 1824, n° 19. — Quelques auteurs, en citant cette thèse sans l'avoir jamais lue, changent le nom de *Conwell* en *Cromwell*. Et, ce qui est bien étrange, c'est que Thompson de Londres ignore et dénature le nom d'un compatriote distingué, à qui notre thérapeutique doit l'importation d'un médicament si remarquable : il le nomme *Conway*. (t. II, p. 393).

(2) Voir les *Arch. gén. de méd.* t. VIII, p. 133 et 614.

présume, l'*Helleborus orientalis* Lamk. 5. Colchicacées : Ellébore blanc (racine du *Veratrum album*), Colchique (bulbes du *Colchicum autumnale* L). 6. Gomme-gutte : c'est une gomme-résine, due à une ou plusieurs espèces de la famille des guttifères.

Quant aux drastiques tirés du règne minéral, ils n'offrent point d'avantages qui en contrebalancent les dangers. Ils sont donc tombés en un légitime oubli. Depuis long-temps le *crocus metallorum*, qui servait pourtant à Sydenham (1) pour préparer une boisson drastique, a été à bon droit relégué dans la médecine vétérinaire.

CHAPITRE III

ACTION PHYSIOLOGIQUE DES PURGATIFS.

Arrêtons ici notre attention, 1° sur la nature de l'action purgative ; 2° sur les phénomènes locaux de cette action ; 3° sur les phénomènes généraux qui s'y lient physiologiquement ; 4° sur les abus de cette médication ; 5° enfin, sur les influences particulières que tel ou tel purgatif peut exercer indépendamment de la purgation.

§ I. Nature de l'action purgative. — Il est à peine besoin de remarquer que la purgation ne peut être considérée comme une action mécanique ou chimique : c'est donc une action organique, vitale, dynamique, n'im-

(1) Syd. *Tract de hydrope.*

porte par quel terme on voudra la désigner de préférence. C'est une modification toute spéciale des fonctions intestinales. Mais, ce qu'il est surtout intéressant de distinguer, c'est que le fait seul de la purgation ne peut servir à admettre indifféremment, dans tous les purgatifs, une propriété spéciale.

Beaucoup de purgatifs n'agissent que par une stimulation banale et commune qu'ils provoquent à titre de corps étrangers, ou bien en vertu de qualités irritantes, qui n'ont certes rien de spécifique, et qu'ils manifesteraient sur les parties quelconques où ils seraient appliqués. La spécialité de la médicamentation ne dépend pas, en ce cas, de la spécialité du médicament, mais seulement de la spécialité fonctionnelle de l'organe auquel le médicament est adressé. La nature repousse les corps étrangers des voies digestives par le vomissement ou par les selles, comme elle repousse par la toux ceux des voies aériennes. Tel irritant, qui appliqué à la peau, est un rubéfiant ou un épispastique, deviendra, dans les fosses nasales, un sternutatoire; dans la bouche, un sialagogue; dans le tube gastro-intestinal enfin, un purgatif, un émétique, ou un émélo-cathartique. Et voilà pourquoi le nombre des substances capables d'opérer une purgation est véritablement immense : « A la » rigueur, comme dit Schwilgué (t. II, p. 588), il n'est » pas de corps qui ne puisse la déterminer, pourvu » qu'on l'administre à dose suffisante. »

Mais d'autre part, il y a des purgatifs qui sont tels par une vertu spécifique. Ce sont évidemment tous ceux qui produisent la purgation, quelle que soit la voie par où

ils pénètrent dans l'économie. Telle est, par exemple, l'huile de croton tiglium, dont une ou deux gouttes, mises sur la langue, produisent très bien leur effet ; tel est l'aloës, qui peut purger par la voie endermique; tel est même aussi le kermès, d'après M. le docteur Lembert (1).

Mais, dans l'état actuel des connaissances pharmacologiques et thérapeutiques, on ne saurait encore préciser avec certitude tous les purgatifs qui rentrent dans cette catégorie, et que l'on peut à bon droit nommer *purgatifs spécifiques* : ce sont des spécifiques d'organes, *specifica organorum*, comme disaient nos anciens maîtres, par opposition aux spécifiques de maladies, *specifica morborum*.

Maintenant, n'oublions pas de reconnaître que la faculté purgative des médicaments a une grande analogie avec la faculté émétique, et paraît toujours dépendre de conditions à peu près semblables. Tous les purgatifs, si l'on en force la dose, deviennent vomitifs; et, réciproquement, les émétiques, à dose légère, ne sont plus que de simples purgatifs. Il semblerait donc qu'il n'y aurait encore entre l'action des uns et des autres sur l'économie animale qu'une différence de degré et non de nature. Et partant pourrait-on se hasarder à dire que, tandis que les purgatifs se bornent à stimuler et à précipiter les contractions gastro-intestinales dans le sens naturel du mouvement péristaltique, les émétiques, comme plus irritants, comme plus antipathiques à l'organisme, doivent

(1) A. Lembert. Essai sur la méth. enderm. p. 106.

troubler encore davantage l'ordre physiologique et se faire repousser par un mouvement anti-péristaltique?

Enfin, en ce qui concerne les rapports de la faculté purgative avec la faculté toxique, nous ne dirons point d'une manière absolue ce que disait Boerhaave : « *Pur-* » *gantia non sunt venenosa, ut asseruit Paracelsus et Hel-* » *montius.* (1) ». L'assertion de Boerhaave n'est pas plus rigoureusement exacte que celle de Paracelse et de Van Helmont : elle pèche en sens inverse. Non, dirons-nous, tous les purgatifs ne sont pas des poisons : le plus grand nombre d'entr'eux ne menace point d'entraîner de pernicieuses conséquences. Mais, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, il y en a qui sont essentiellement vénéneux, et qui, comme tels, exigent dans leur emploi la plus prudente réserve et la plus habile surveillance.

§ II. Phénomènes locaux de la purgation. — On peut les réduire à deux chefs, savoir : les évacuations alvines et l'irritation intestinale.

A. *Évacuations alvines.* — Les premières selles qui surviennent après l'administration d'un purgatif, sont semblables ou à peu près aux excréments naturels; elles se composent des matières stercorales qui se trouvaient dans le gros intestin. C'est à cela même que se borne d'ordinaire l'opération des laxatifs vrais et des cathartiques doux. Mais si la purgation est plus forte, à cette

(1) Boerhaave. *De viribus medicamentorum. Paris.* 1723. (p. 241). — Traité rédigé d'après les leçons de l'illustre professeur de Leyde.

exonération fécale succèdent des selles principalement liquides : ce sont les humeurs sécrétées par la surface intestinale, la bile, et sans doute aussi une certaine quantité de suc pancréatique, tout cela avec le torrent des boissons prises pour aider la purgation, et qui ne sont que peu ou point absorbées, mais incessamment rejetées par l'anus, tant que l'irritabilité péristaltique persiste au degré où le purgatif l'a élevée. Les selles se teignent quelquefois de sang sous l'influence des drastiques vrais et des quasi-drastiques.

Au reste, reconnaissons-le bien, sous l'influence d'un même purgatif, et, par conséquent, en raison de conditions particulières à l'individu purgé, les selles peuvent présenter des variétés infinies en consistance, en odeur, en couleur. Elles seront dures, fermes, molles, pultacées ou liquides; elles seront plus ou moins fétides; elles seront rougeâtres, jaunes, vertes, brunes, noires, grisâtres ou presque blanches.

Certains purgatifs, néanmoins, donnent assez constamment aux selles la même coloration. La rhubarbe, par exemple, les colore en jaune; et c'est là, sans doute, la seule raison pour laquelle l'ancienne thérapeutique la regardait comme un cholagogue. Le sulfate de fer les rend noires : on le proclamait un mélanagogue. La chimie nous explique aujourd'hui ces deux colorations. Eh bien ! s'il est avéré que le calomel cause des évacuations verdâtres, qui donc oserait affirmer qu'il faut y voir la preuve d'une action spéciale sur la sécrétion biliaire ?

C'était une doctrine caressée par les anciens que cette fameuse distinction des purgatifs en *eccoprotiques*, *hy-*

dragogues, *phlegmagogues*, *cholagogues*, *mélanagogues* et *panchymagogues*, d'après la nature des évacuations que tel ou tel d'entre ces médicaments était censé produire. Le purgatif était eccoprotique, si les selles étaient purement stercorales; hydragogue, si les selles étaient séreuses; phlegmagogue, si elles étaient glaireuses; cholagogue, si elles étaient teintes en jaune par la bile ou par toute autre cause; mélanagogue, si elles se montraient vertes ou noires; panchymagogue, enfin, si elles contenaient en proportion à peu près égale toutes les humeurs possibles.

Mais la différence des évacuations ne tient que bien rarement à l'emploi de tel ou tel médicament. Boerhaave, tout en conservant nominalement la vieille classification des purgatifs, en avait très bien reconnu l'inanité. Voici un de ses corollaires, ou aphorismes, dans le livre déjà cité : « *Electiva nulla dantur purgantia, id* » *est quæ bilem*, *lympham*, *pituitam*, *reliquis intactis*, » *expellit!* » (p. 241.). Et, en effet, le même purgatif produira des selles bilieuses chez tel individu, muqueuses ou séreuses chez tel autre : bien plus, administré au même individu dans des circonstances différentes, il amènera des résultats tout à fait opposés.

Quant au nombre des selles, il présente aussi une extrême variété. En général, il est proportionné à l'énergie intrinsèque et à la dose du purgatif : mais cette règle, indépendamment de notables exceptions, n'a jamais, pour ainsi dire, qu'une valeur approvimative et non pas absolue. Schwilgué, par exemple, purgea, trois jours de suite, le même individu avec des doses diffé-

rentes de sulfate de soude dissous dans cinq fois son poids d'eau : le premier jour, avec deux onces, il obtint trois selles ; le second jour, avec une once, cinq selles ; le troisième jour, avec une demi-once, cinq selles (*Opere cit.* II. 401.). C'est aux drastiques qu'il appartient, d'ordinaire, de produire une répétition excessive des selles avec tous les autres phénomènes de superpurgation : néanmoins, dans le trentième fait que le docteur Max. Simon a relaté dans son intéressant mémoire (1), nous voyons l'association d'une once de sulfate de soude avec un demi-grain de tartre stibié produire cinquante selles.

B. *Irritation intestinale.* — Le seul fait des évacuations alvines prouve physiologiquement l'existence d'une irritation intestinale. C'est au moins, dans le plus faible degré et lors de la purgation laxative, la mise en jeu de l'irritabilité musculaire, consécutivement sans doute à une légère stimulation de la surface muqueuse. Au plus haut degré, lors de la purgation cathartique et de la purgation drastique, il y a évidemment, en outre, une irritation sécrétoire, qui, de la surface muqueuse, peut ensuite s'étendre par voie de continuité ou par sympathie au foie et au pancréas. Et, avec tout cela, il est raisonnable d'admettre qu'au moins pendant toute la durée d'une purgation quelque peu intense, la muqueuse intestinale est le siége d'une hypérémie conges-

(1) Max. Simon. De l'emploi des purgatifs. — (D'après des observations recueillies dans le service de M. Andral). — *in* Arch. de méd. — IIe série, t. V, p. 179.

tive ou se trouve dans un état analogue à l'érythème cutané.

Mais, indépendamment des évacuations alvines, l'irritation purgative se manifeste encore par quelques symptômes locaux : il y a des nausées, des borborygmes, des coliques. Cependant ces phénomènes sont loin d'être constants. Dans plus de la moitié des cas de purgation si soigneusement recueillis par le docteur Simon, les coliques ne se sont pas manifestées. La purgation drastique, toutefois, ne manque guère d'offrir ce symptôme, et à un haut degré d'intensité.

Quoi qu'il en soit, force est bien de reconnaître que l'irritation purgative est passagère, fugace, et qu'elle ne laisse après elle point de traces fâcheuses dans l'immense majorité des cas. Sur les trente faits que le docteur Simon rapporte, il y en a vingt-quatre où les selles n'eurent plus lieu le lendemain du purgatif; c'est donc dans la proportion de quatre à une, relativement aux cas contraires. Le lendemain d'une purgation drastique, et même d'une superpurgation, il ne reste souvent plus de traces de cette énergique secousse. J'ai observé cela quelquefois, après l'avoir observé sur moi-même ; car en 1820 je fus purgé avec le remède Leroy, et purgé de telle façon que, sans être alors étudiant en médecine, j'en gardai le souvenir précis : j'allai vingt-sept fois à la selle pendant les vingt-quatre heures, jour et nuit, et jusque dans la matinée du lendemain, et à la dernière évacuation je fus près de tomber en complète défaillance : cependant le soir même, débarrassé que j'étais d'un opiniâtre et atroce mal de tête pour lequel on m'a-

vait conseillé cette drogue, je mangeai et digérai fort bien, et ne me ressentis de rien.

Les autopsies des individus morts d'affection saturnine pendant le cours même d'un traitement purgatif viennent confirmer anatomiquement la nature bénigne et fugace de l'irritation purgative, et assurer à celle-ci le caractère négatif que l'induction physiologique était bien fondée à lui attribuer. Les observations consignées dans la *Clinique* de M. Andral ne laissent aucun doute à cet égard (1).

Il y a plus : il est certain que l'irritation purgative peut être réitérée un grand nombre de fois à intervalles assez courts, pendant un long espace de temps, sans qu'elle amène inévitablement autant de mal que certains praticiens paraissent le craindre. Le cas peut-être le plus curieux et le plus authentique en ce genre est une observation de M. Théodore Maunoir de Genève, observation sur laquelle M. le docteur Rufz a déjà insisté dans sa thèse d'agrégation (2), et qu'il a copiée tout au long d'après les *Archives de la Société médicale d'observation*. Il s'agit d'une jeune fille qui prit le remède Leroy pendant deux ans et quatre mois.

« Pendant ce temps, mademoiselle L.. a pris 308 fois » le purgatif, et a eu pendant ces 308 jours seulement

(1) Andral. Clinique médicale. 1834. 3e édit. — t. II, sect. 1, c. 4. — (Voir surtout les obs. I, II et VI).

(2) Rufz. — Existe-t-il des agents thérapeutiques dont l'effet ne soit observable que sur les solides ou sur les fluides? *Paris*. 1835. — p. 22.

» 2039 selles, c'est-à-dire en moyenne plus de 6 selles
» par jour. Quelquefois elle en avait 12, 18, et même
» une fois 22. Le vomitif a été administré 55 fois, et a
» procuré 422 vomissemens. Ce nombre de jours pen-
» dant lesquels le vomitif ou le purgatif ont été ainsi ad-
» ministrés a été réparti en 18 traitements différents,
» pendant chacun desquels mademoiselle L.. était pur-
» gée et émétisée presque chaque jour. Par exemple,
» l'un des traitements a été commencé le 17 septembre
» 1832; il a duré 40 jours, pendant lesquels la jeune
» malade a été purgée 31 fois, émétisée 3 fois (203 selles
» et vomissements), et n'a eu par conséquent que 6 jours
» de repos. Puis on a suspendu pendant 15 jours seule-
» ment l'administration du remède Leroy, pour recom-
» mencer un nouveau traitement qui a duré 17 jours.
» Une seule fois on a laissé écouler 113 jours entre deux
» traitements, une autre fois 77 jours, mais en général
» de 4 à 5 jours à 1 mois. Aucune amélioration évidente
» n'a eu lieu sous l'influence de cette médication, à la-
» quelle on n'en a associé aucune autre; mais, chose fort
» remarquable, la santé de mademoiselle L.. n'a paru
» nullement en souffrir. Les jours même où elle était
» purgée ou émétisée son appétit était excellent. On lui
» faisait garder le lit pendant une partie de la matinée,
» puis le reste du jour elle était levée et ne changeait en
» rien sa manière de vivre habituelle; on lui donnait une
» nourriture très substantielle, principalement composée
» de potages, de bons bouillons, de viandes rôties, etc.
» Quand elle avait 12, 18 ou 22 selles dans un jour, le
» soir elle se trouvait un peu fatiguée et affaiblie, mais

» sans souffrir réellement ; à peine lui est-il arrivé de
» temps en temps d'éprouver quelques chaleurs de ventre
» le premier jour de l'administration du remède Leroy,
» et ces douleurs cessaient en continuant le médicament
» les jours suivants. Dès qu'on le suspendait, les selles
» devenaient moulées et parfaitement régulières ; il n'est
» peut-être pas arrivé deux fois que l'effet purgatif ou
» émétique ait persisté même pour un seul jour, quand
» on interrompait le traitement. Depuis le milieu de jan-
» vier 1834, que mademoiselle L.. n'a point pris le re-
» mède Leroy, l'état de sa santé n'a pas changé ; elle
» n'a ni constipation ni dévoiement. »

Autre question : Faut-il reconnaître que certains purgatifs irritent spécialement telle ou telle région de l'intestin ?

Pour l'affirmative, on peut, *a priori*, s'autoriser de l'exemple des émétiques, ces modificateurs spéciaux de l'estomac qui, au fond, n'est pas autre chose qu'une région particulière du tube digestif, et conclure, par voie d'analogie, qu'il est possible et naturel de rencontrer des modificateurs spéciaux de telle ou telle autre région du même canal : rappelons-nous toutefois, que la faculté émétique n'est pas aussi exclusive, aussi spécifiquement bornée à l'estomac, qu'on serait tenté de le penser au premier abord.

A posteriori, nous savons, par les observations et les expériences consignées dans la *Toxicologie* de M. Orfila, que sous l'influence des poisons qu'on emploie quelquefois en médecine à titre de drastiques, c'est surtout l'estomac et le rectum qui se sont montrés, à l'autopsie, dans

un état d'inflammation. Mais nous adoptons, à cet égard, l'opinion de M. Orfila (tome Ier, page 697)(1) : il nous semble que ce résultat ne dépend pas d'une propriété spécifique, mais seulement de la rapidité avec laquelle la matière irritante et vénéneuse doit traverser l'intestin grêle, et du plus long séjour qu'elle doit faire dans l'estomac et dans le rectum, à raison des conditions anatomiques et physiologiques de ces deux organes. Ajoutons à cela la cause formellement admise et proclamée par Cullen (2) : c'est à savoir l'afflux de toutes les matières âcres que l'irritation purgative fait aboutir ou séjourner quelque temps dans le rectum. Pendant une purgation, en effet, ne ressent-on pas une cuisson anale, qui va d'ordinaire s'accroissant à mesure que les selles se répètent et se prolongent? Quoi qu'il en soit, cette irritation rectale, qui provient surtout de la part des drastiques, peut retentir jusque dans l'urètre, et, ce qui est plus important, stimuler aussi l'utérus; influence physiologique que le thérapeutiste doit craindre ou bien mettre à profit selon les circonstances.

On répète souvent que le calomel et la rhubarbe agissent spécialement sur le duodénum, et, par continuité d'irritation, sur les voies biliaires : mais, pour ma part, j'avoue n'en être point parfaitement convaincu.

Quant à l'aloës, trop de consciencieux observateurs

(1) Orfila. Traité des poisons. 1826. 3e édit.

(2) Cullen. *Lectures on the materia medica.* Dublin. 1781. — p. 406.

s'accordent à reconnaître, d'une part, une action spéciale sur le rectum, et les faits de notre expérience personnelle, quoique peu nombreux encore, cadrent trop bien avec ce concert de graves témoignages, pour que nous élevions des doutes à cet égard.

Terminons enfin l'examen local de l'irritation purgative, par une remarque importante pour la pratique, et qui est relative à l'espace de temps que les purgatifs requièrent pour produire leur effet. Il y a, à cet égard, de grandes différences entre ces médicaments : l'un peut opérer au bout d'une demi-heure, l'autre n'agit que huit, dix ou douze heures après avoir été ingéré. Voilà pourquoi, en général, les purgatifs salins, par exemple, dont l'action évacuante s'exerce rapidement, nous paraissent particulièrement convenir au traitement des maladies aiguës, tandis que l'aloès, avec son caractère tout à fait opposé, est mieux approprié aux maladies chroniques.

§ III. Phénomènes généraux. — Lors de la purgation laxative, les phénomènes généraux sont d'ordinaire nuls ou insignifiants. Mais, dans les purgations plus intenses, ils méritent d'être notés. La face pâlit et se grippe : la peau devient froide, le corps frissonne et tremble, les jambes faiblissent et s'affaissent, la tête tourne ; le pouls, qui s'accélère généralement avant la production des selles, devient petit et inégal ; des crampes et quelquefois même d'alarmantes convulsions se répètent, les angoisses d'une défaillance imminente se font sentir, et en certains cas la syncope survient. L'intensité plus ou moins pro-

noncée de ce trouble ne dépend pas seulement de l'énergie du purgatif administré, mais aussi de l'état particulier et de l'idiosyncrasie de la personne purgée. Thompson de Londres (t. II, p. 371) mentionne, d'après sa propre observation, une personne chez laquelle la plus petite dose (*smallest dose*) de calomel produit la syncope. Sénac dit en propres termes : « J'ai vu un homme qui » était purgé par deux gros de manne, et qui tombait » en défaillance, quand le ventre se lâchait (1). »

Consécutivement à cet ensemble de phénomènes, ou, pour ainsi dire, à cette évacuation subite et abondante, qui en doit être considérée comme la cause, à meilleur titre peut-être qu'une influence purement sympathique de l'irritation intestinale, qu'observe-t-on dans l'économie? Un sentiment de faiblesse, une propension au sommeil : et, le plus souvent, ce qui est assez contraire à certains préjugés, une diminution dans la force et dans la fréquence du pouls, une sédation de l'état fébrile, comme cela est professé en Angleterre, à titre de vérité commune (2), et comme cela se trouve formellement établi dans le mémoire du docteur Simon. Sur les 30 faits de ce mémoire, il y en a *vingt* dans lesquels le ralentissement du pouls succède à la purgation ; et *quatre* seulement où le pouls augmente de fréquence.

Sous l'influence de l'évacuation purgative, il est évident que la transpiration cutanée et la sécrétion urinaire

(1) Senac. Traité des maladies du cœur. *Paris*. 1778. — T. II, c. 10. De la syncope. art. 4.

(2) Thompson. *Opere cit.* II. 249.

diminuent : les fluides qui auraient dû être excrétés par cette double voie, ont été attirés dans les voies intestinales.

Purger, c'est saigner : Adage justement approuvé par MM. Mérat et De Lens (1). Par la purgation, comme par le saignée, l'absorption devenant plus active, doit tendre à résoudre l'engorgement inflammatoire et à reprendre les fluides extravasés.

§ IV. Abus de la purgation. — Je n'insisterai pas longtemps sur ce point : je renvoie aux écrits de l'école où les inconvénients et les dangers de la purgation ont été singulièrement exagérés. Je me bornerai à indiquer les principaux points de vue sous lesquels l'emploi inopportun et la fréquente réitération de cette médicamentation peuvent se montrer désavantageux et nuisibles.

En premier lieu, la purgation peut entraîner subséquemment la constipation, non pas seulement parcequ'elle vide l'intestin et qu'elle en épuise, en quelque sorte les sécrétions, et qu'il faut un certain espace de temps pour le retour des conditions physiologiques de l'excrétion alvine, mais aussi, ce qui est plus grave, parcequ'elle use et émousse, pour ainsi dire, l'excitabilité que normalement la seule impression des matières stercorales doit suffire à mettre en jeu.

En second lieu, la répétition constamment reproduite des évacuations purgatives peut à la longue atta-

(1) Ouvrage cité. *art.* Purgatifs.

quer radicalement la nutrition, et jeter l'économie dans une excessive faiblesse.

En troisième lieu, enfin, tout en se défendant d'une crainte exagérée de la gastrite et de l'entérite, il ne faut pourtant pas tomber dans un excès contraire; il faut aussi prévoir que toutes les constitutions ne sont pas faites pour supporter la prolongation de la médicamentation purgative aussi impunément que la jeune fille, dont T. Maunoir nous a fourni l'histoire remarquable. L'irritation, d'abord, comme nous l'avons dit, passagère et fugace, peut finir par s'enraciner et dégénérer en une inflammation fâcheuse et opiniâtre. Quand on croira devoir employer cette médication d'une manière continue, il faut donc la conduire avec une habile surveillance. La purgation drastique peut même, pour la première fois qu'on y a recours, traîner à sa suite une entérite d'une certaine durée : tel est le cas observé et raconté par M. Barbier (t. III, p. 116), cas dans lequel un vin de coloquinte avait occasionné, dans les vingt-quatre heures, 36 selles et 20 vomissements.

Les considérations précédentes doivent toujours être présentes à l'esprit du praticien, pour balancer les indications que nous poserons, dans notre 5e chapitre, relativement aux applications thérapeutiques de la purgation. Elles forment la base des contr'indications, dans le détail desquelles il ne nous serait pas possible de nous engager, faute de temps.

§. V. Influences particulières. — C'est un point sur lequel nous n'insisterons pas ici : il convient, en effet, de le

signaler dans les généralités qui concernent les purgatifs, mais non de le creuser et de l'approfondir. Il est constant que certains purgatifs peuvent, indépendamment des effets propres à la purgation, manifester une influence particulière sur telle fonction ou contre telle maladie.

Ainsi, la rhubarbe, à petite dose, agit tout à la fois comme un purgatif, et comme un amer stomachique et corroborant : ainsi, le calomel est sialagogue, antisyphilitique, et vermicide, etc. Et, à ce sujet, se rattachent un grand nombre de questions des plus intéressantes, et sujettes encore à controverse. La gratiole a-t-elle une puissance spéciale pour produire la nymphomanie, comme les observations de Bouvier tendraient à l'établir (1)? L'agaric blanc est-il particulièrement avantageux contre les sueurs nocturnes de la phthisie, comme le veut M. le docteur Bisson (2)? La rue a-t-elle spécifiquement la vertu abortive, que lui reconnaît M. le docteur Hélie (3)? Le colchique est-il un spécifique antigoutteux, comme Mérat et de Lens semblent disposés à le croire (4), ou bien, suivant l'opinion de Thompson de Londres (5), et de M. Chomel (6), l'influence de ce médicament est-elle toute dans la purgation?

(1) Orfila. Traité des poisons. I. 750.
(2) Bisson. *in* Arch. gén. de méd. janvier 1833. p. 159.
(3) Hélie. *in* Ann. d'hygiène. t. XX, p. 180.
(4) Ouvrage cité. II. 355.
(5) T. Thompson. Ouvrage cité. II. 365.
(6) Chomel. Leçons sur le rhumatisme et la goutte; par Requin. — p. 306.

Toutes ces questions et autres semblables, c'est dans l'histoire particulière de chacun des purgatifs qu'elles concernent qu'il est convenable de les traiter à fond.

Disons seulement qu'en général cette influence particulière de certains purgatifs sur d'autres parties que le canal intestinal, trouve sa raison dans l'absorption de ces médicaments, absorption par suite de laquelle ils circulent dans toute l'économie, et sont par conséquent transportés là où ils ont la vertu d'exercer une action spéciale : absorption, d'ailleurs, incontestablement établie à l'égard d'un nombre d'entre eux par des phénomènes physiologiques (purgation par la méthode endermique, urines jaunes à la suite de l'emploi de la rhubarbe, etc.), et par des recherches chimiques (1).

CHAPITRE IV.

MANIÈRE D'ADMINISTRER LES PURGATIFS.

Combien d'immenses détails, de règles minutieuses, peut-être, mais éminemment utiles en pratique, ce chapitre ne devrait-il pas embrasser ! Bornons-nous aux points les plus saillants relativement aux diverses voies par lesquelles les purgatifs peuvent être administrés, re-

(1) Tiedemann et Gmelin. Recherches sur la route que prennent diverses substances pour passer de l'estomac et du canal intestinal dans le sang, etc. *Paris.* 1821. Traduit de l'allemand.

lativement aux associations pharmaceutiques dont ils peuvent être l'objet, relativement aux conditions *extérieures* de climat, de saison, etc., ou aux conditions *personnelles* d'âge, de sexe, de constitution, etc. (1), relativement, enfin, aux soins préparatoires et concomitants de la purgation.

§ Ier. VOIES D'ADMINISTRATION. — Les purgatifs peuvent être administrés par ingestion dans l'estomac, par introduction dans le rectum, par contact avec la surface cutanée ou avec la muqueuse buccale, et enfin par l'intermédiaire du lait de la nourrice. Je ne parle pas de leur injection dans les veines, moyen dangereux, mais heureusement inutile à la pratique de la médecine, et qui doit être laissé en partage à l'expérimentation pour constater les purgatifs spécifiques, ainsi que M. Magendie l'a fait pour l'huile de tiglium (2).

L'estomac et le rectum sont les voies le plus communément usitées.

Pour l'ingestion du purgatif dans l'estomac, on choisit le moment où ce viscère est vide ; mais il y a quelques

(1) Ces conditions, dont j'ai donné le tableau complet dans ma thèse de concours sur l'*Hygiène de l'étudiant en médecine et du médecin* (p. 1-2), ne sont pas moins importantes à examiner en matière médicale qu'en hygiène : de même qu'elles *nécessitent la variété des régimes*, de même, aussi, elles nécessitent de considérables variations dans l'administration des médicaments.

(2) MAGENDIE. Lettre à l'Acad. des Sciences. *in* Thèse de Conwell. p. 20.

cas où cette précaution est inutile, comme, par exemple, à l'égard de la graine de moutarde blanche et de l'aloès. Le matin est le temps d'élection pour les purgatifs dont l'action est prompte à s'exercer, parce qu'à ce moment la digestion est complétement achevée; si, au contraire, le purgatif est lent à opérer, on l'administre, de préférence, le soir, avant le sommeil; ainsi, les purgatifs salins, le séné, l'huile de ricin, celle de tiglium, doivent se prendre le matin; le soufre, le calomel, l'aloès, doivent plutôt se donner le soir. Il faut masquer, autant que possible, l'odeur et la saveur des purgatifs par les ressources que l'art du pharmacien possède. Il y a, d'ailleurs, un moyen de sauver aux personnes très délicates la nauséabonde impression de cette saveur et de cette odeur, c'est qu'elles aient le soin de se rincer la bouche avec de l'eau-de-vie avant d'avaler le médicament, et de se boucher les narines en l'avalant; immédiatement après, elles se rinceront de nouveau la bouche avec du vinaigre ou de l'eau-de-vie, et mâcheront une substance douce et aromatique.

Par la voie du rectum, les purgatifs s'administrent en lavements, ce qui est le plus ordinaire, en suppositoires et en fumigations. Lorsque l'ingestion dans l'estomac est contr'indiquée, ou bien impossible, les lavements sont une ressource précieuse. Ces suppositoires purgatifs ne sont employés que lorsqu'on veut particulièrement exciter le rectum, lors de constipations invétérées et opiniâtres. La fumée de tabac peut être employée avec succès; mais, à raison des accidents narcotiques qu'on court risque de produire par son emploi, on ne doit y

avoir recours que dans les constipations qui ont déjà résisté à une foule d'autres remèdes : mon ami M. le professeur Vulpes, de Naples, vient d'inventer un appareil ingénieux pour introduire dans le rectum la fumée de tabac ou autres fumigations médicamenteuses (1).

La voie cutanée n'est que bien rarement mise à profit. Elle est toutefois très avantageuse dans certaines circonstances : par exemple, lorsqu'un enfant ou un maniaque se refuse obstinément à avaler les médicaments, lorsque l'estomac est enflammé ou excessivement irritable, lorsque la déglutition est impossible, lorsque les lavements sont repoussés aussitôt qu'introduits. On peut faire absorber les purgatifs par la méthode endermique, nous avons eu occasion de le dire plus haut, ou par la méthode iatraleptique. Celle-ci est depuis longtemps connue et usitée; ce qu'il y a de curieux, c'est que dès le commencement du XVIIIe siècle, Chomel, dans son *Histoire des plantes* (p. 64), proposait l'huile de tiglium en liniment avec celle d'amande douce comme un moyen purgatif bien préférable à l'onguent d'arthanita, qui, à ce qu'il paraît, était alors assez souvent appliqué sur la peau de l'abdomen, surtout pour la purgation des enfants. M. Cadet de Gassicourt a purgé un chien, en le frictionnant avec une pommade composée d'un gros de racine de jalap et de deux gros d'axonge (*Thèse citée*, p. 63. Expérience VII). M. Barbier a provoqué la purgation avec une pommade

(1) Vulpes. *Descrizione ed uso di un apparecchio per introdurre nell' intestino retto il fumo di tabacco o di altre sostanze.* Napoli. 1838.

de coloquinte, en frictions sur l'abdomen (III. p. 119). Néanmoins la méthode iatraleptique doit être tenue pour infidèle et incertaine en ce qui concerne la production de la purgation : c'est ce qui résulte évidemment des observations recueillies par M. Joret dans le service de M. Andral; sur quinze cas où l'huile de tiglium fut employée en frictions, un seul cas a offert des effets purgatifs (1). On devra donc préférer à la méthode iatraleptique la méthode endermique, par laquelle l'absorption des médicaments s'opère d'une façon bien plus certaine et plus constante.

Par un simple contact avec la muqueuse buccale, l'huile de tiglium peut produire la purgation : suivant le docteur Conwell (p. 14), une seule goutte, placée sur la langue, suffit pour amener d'abondantes évacuations, souvent au bout d'une demi-heure, et ordinairement en moins de deux heures et demie.

Par le lait de la nourrice, en administrant à celle-ci de la rhubarbe ou du jalap, on purge le nourrisson. Mais c'est encore un point peu connu et même peu étudié, quoiqu'important, que la question de savoir lesquels d'entre tous les purgatifs transmettent leur action, ou plutôt se transmettent eux-mêmes par cette voie.

§ II. Associations pharmaceutiques. — Nous avons proscrit ces associations monstrueuses dans lesquelles les médicaments étaient entassés en nombre considérable; mais il y a des associations peu com-

(1) Joret. Consid. thérap. sur l'huile de croton tiglium. *Thes. inaug.* Paris. 1833. — p. 10-14.

plexes, que les meilleurs praticiens de tous les temps se sont accordés à regarder comme avantageuses. Telle est, par exemple, l'addition des aromatiques aux préparations purgatives qui sont adressées à l'estomac. Hippocrate lui-même l'a recommandée dans le traité *De la diète des mal. aiguës*; il prescrit de mêler des graines de carotte, du séséli, du cumin, de l'anis ou quelque autre substance aromatique, à l'ellébore noir (1). Je suis, pour ma part, intimement convaincu, par mes propres observations, de l'utilité de cette prescription. Les médecins anglais, qui purgent bien plus que nous autres français ne le faisons, et qui ont, par conséquent, beaucoup plus d'expérience que nous en ce qui concerne la manière d'administrer les purgatifs, professent que les stimulants associés avec les purgatifs augmentent l'énergie de l'action locale de ceux-ci, tout en diminuant l'intensité des phénomènes nerveux qui accompagnent la purgation : Thompson de Londres (II, 254) préconise particulièrement, sous ce rapport, l'association du camphre avec le séné ou la coloquinte. Les émollients et les acidules sont propres à tempérer l'action locale des purgatifs.

§ III. Conditions *extérieures* et *personnelles*. — C'est surtout sous le rapport de la dose qu'il y a de notables différences à observer suivant le climat et suivant les individus; et, sans aucun doute, un auteur (2) a

(1) Hippocrate. — Μέλανι (ἐλλεβόρῳ) μὲν δαῦκον ἢ σέσελι ἢ κύμινον ἢ ἄννησον ἢ ἄλλο τι τῶν εὐωδέων μίσγοντα.. .. Περὶ διαίτ. ὀξ. — Edition de Foës. I. 387.

(2) Oertly. *Diss. De mirâ dosis purgantium medicamen-*

pu faire une dissertation très intéressante à ce sujet. Les auteurs conseillent, en général, d'éviter la purgation dans les grands froids et dans les grandes chaleurs. Mais ce précepte ne peut être relatif qu'aux affections, dont il est permis de différer le traitement à un temps d'élection. En tout autre cas, si la purgation est nécessaire et bien indiquée, évidemment il faut passer outre. Les jours caniculaires n'inspirent même plus de crainte qu'à un vulgaire ignorant, encore imbu de l'infiltration traditionnelle des préjugés médicaux du temps passé : ceux des anciens médecins qui les interdisaient absolument auraient invoqué à tort l'oracle de Cos ; dans les aphorismes, les purgations, au temps de la canicule, sont appelées laborieuses et pénibles, mais elles ne sont pas proscrites (1).

C'est surtout chez les enfants qu'il faut être en garde contre l'abus de la purgation ; car ils la supportent beaucoup moins bien que les adultes. Sydenham, qui, comme on sait, n'avait point d'antipathie systématique pour les purgatifs et qui les employait volontiers, fait particulièrement remarquer le danger de leur fréquente répétition dans la première période de la vie. « Hoc... diligenter animadvertendum volo, quum non paucos infantes atque pueros à catharticis sæpè repetitis..... interemptos fuisse sciam. (Dans la *Dissertation épistolaire* à William Cole.)

torum diversitate inter varias gentes, classes hominum et individua. (en 1800). — Cité par Ploucquet.

(1) Hippocr. Aphor. IV. 5. Ὑπὸ κύνα καὶ πρὸ κυνὸς ἐργώδεες αἱ φαρμακίαι.

Relativement au sexe féminin, il est à remarquer que l'administration des purgatifs exige, en général, plus de ménagements que chez l'autre sexe. Dans la grossesse et durant la menstruation, les purgatifs violents doivent être proscrits.

Les idiosyncrasies relatives à l'action des purgatifs méritent d'être prises en considération. Ainsi, par exemple, la promptitude avec laquelle le ptyalisme aura une fois succédé à l'emploi du calomel chez certains individus, devra pour toujours le proscrire à leur égard en tant que purgatif. Chez ceux qui rejettent par le vomissement les préparations purgatives, l'huile de tiglium offre une précieuse ressource; car elle purge lors même qu'elle a immédiatement soulevé le vomissement(1). Tissot (2) fait remarquer que certaines idiosyncrasies obéissent difficilement aux purgatifs liquides, et cèdent néanmoins très bien à des préparations d'une énergie médiocre, mais sous forme solide. Enfin, en fait d'idiosyncrasies singulières, rappellerons-nous celle qui a bien tout l'air d'une fable et d'une chimère, et que prétend, pourtant, avoir observée un anatomiste illustre, Adrien Spigel? c'est à savoir que ceux qui ont de longs pieds seraient très faciles à purger et très disposés à la superpurgation (3). Remarque à l'appui de laquelle une voix

(1) Conwell. p. 14.

(2) Tissot. *De febr. bilios.* p. 49.

(3) Spigel. *De humani corporis fabricâ*, lib. 1, c. 11. « *Notandum est hic observatum à me esse multiplici experientiâ* » *eos qui longos pedes habent, ut plurimùm alvo esse fluen-* » *tiore... Observandumque propterea id diligentiùs est, ut*

obscure apporte aussi son témoignage dans les *Ephémérides des curieux de la nature* (Dec. II, ann. VI, obs. 227).

§ IV. Soins préparatoires et concomitants. — Lorsque la purgation est administrée en temps d'élection, on recommande de s'y préparer, un ou deux jours à l'avance, par l'usage de boissons délayantes. Après l'ingestion du purgatif dans l'estomac, les individus très disposés à vomir devront, s'il est possible, se tenir debout et marcher, ou du moins se mettre sur leur séant : c'est un moyen conseillé par les auteurs et dont j'ai eu moi-même à me louer dans ma pratique. Dès l'apparition de la première selle, il faut prendre en abondance des boissons émollientes, acidules, ou légèrement aromatiques, dans le but de tempérer l'irritation purgative ou de délayer les sécrétions intestinales, et par là d'en faciliter l'évacuation. Pendant et après la purgation, il faut éviter l'impression du froid, dont l'économie animale est alors plus apte à ressentir les fâcheux effets. Et à cet égard, comme à bien d'autres, je ne comprends guère le conseil de ce docteur Berger (1) qui voulait qu'on se purgeât dans le bain. Il est bon, en général, de dormir après la purgation (2) et de garder la chambre : mais

» *cautiores simus in præscribendis purgantibus, ne talibus validiora offeramus, quos facilè in periculum conjicere possumus.* »

(1) Berger. *Ergò felicior et tutior in balneo purgantium usus. Paris.* 1780. — Cité par Mérat et De Lens. (V. 554).

(2) Bazin. *Ergò cathartico superdormiendum. Paris.* 1602. — Cité par Mérat et De Lens. (*ibid.*)

cela n'est pas d'absolue nécessité, et doit être surtout subordonné à l'intensité de la purgation et à la température régnante. S'il y a superpurgation, l'opium convient éminemment pour arrêter les évacuations, et un stimulant alcoolique à petite dose est aussi très utile pour réveiller les forces dans l'imminence de la syncope : Sydenham ne craignait pas trop de pousser la purgation jusque-là ; tant il était convaincu que son laudanum était propre à maîtriser les accidents (1).

CHAPITRE V.

INDICATIONS DES PURGATIFS.

Nous considérons ces indications en deux sections : 1° indications rationnelles, 2° indications empiriques. Selon l'obligation que comporte le texte de la question, et que d'ailleurs les convenances du sujet exigeraient, nous insisterons seulement sur les *applications principales* des purgatifs réclamées ou autorisées par l'un et l'autre genre d'indications.

§ I[er]. Indications rationnelles. — Ce sont toutes celles qui se fondent sur la considération des effets physiologiques de la médication purgative. Elles sont le ré-

(1) Syd. De hydrope. — « *Quum laudano non destituatur, certissimo ad hypercatharsin istius modi subitò domandam fræno.* »

sultat d'un raisonnement dont les effets physiologiques constituent les prémisses, et dont les effets thérapeutiques forment la conclusion ; il y a un rapport logique entre ceux-ci et ceux-là. Elles sont tantôt rigoureuses et sûres, tantôt plus ou moins problématiques et incertaines. Dans le premier cas, c'est qu'elles s'appuient sur une notion parfaite du phénomène physiologique que le médecin veut mettre à profit, et du but thérapeutique qu'il doit atteindre; par exemple, lorsqu'il s'agit seulement de chasser hors de l'intestin un amas de matières fécales, seule et unique cause de tout un appareil de phénomènes morbides. Dans le second cas, quoique, à raison de l'imperfection de nos connaissances de physiologie et de pathologie, elles ne puissent plus nous promettre les mêmes chances de succès, néanmoins elles sont encore un guide qu'il faut suivre, à moins qu'une contr'indication formelle ne soit là pour nous arrêter.

Rappelons-nous donc les phénomènes physiologiques que produit l'action des purgatifs ; et posons, par conséquent, les indications rationnelles que ces médicaments sont naturellement destinés à remplir.

A. Considérons d'abord les purgatifs en tant qu'ils évacuent le canal intestinal. Sous ce premier rapport, déjà, nous allons les trouver propres à remplir diverses indications.

1. (*Indication eccoprotique.*) Les purgatifs peuvent rendre d'éminents services, par cela seulement qu'ils débarrassent l'économie de ces matières fécales, véritables corps étrangers, dont l'intestin, souvent, n'a pas à lui seul la force de se délivrer. Dans le cours de toutes les mala-

dies aiguës et chroniques, les praticiens de tous les temps se sont accordés à regarder comme une condition essentielle du traitement le soin d'entretenir la liberté du ventre; mais tandis que les uns, comme c'est l'usage général en Angleterre, atteignent ce but en administrant des laxatifs ou des cathartiques par le haut, les autres se bornent d'ordinaire, comme nous le faisons en France, à l'emploi des lavements, même sans addition de substances purgatives proprement dites. Cette conduite paraît, en général, suffire à l'évacuation stercorale.

Mais il est des cas où la médication eccoprotique n'est pas réduite au simple rôle d'une pratique accessoire, utile sans contredit, mais non rigoureusement nécessaire. Lorsque la constipation est portée au point d'amener non-seulement le retard et la difficulté des selles naturelles, mais une véritable rétention des matières fécales, et qu'elle devient alors la cause première et essentielle de tout un appareil de symptômes morbides, la médication eccoprotique s'élève à une valeur importante; elle doit être immédiatement mise en usage; elle est le véritable spécifique de ce cas pathologique, qu'il n'est pas rare de rencontrer, pour ainsi dire, à l'état aigu. Je me rappelle que dernièrement encore, à l'Hôtel-Dieu, j'eus à traiter un jeune homme qui, à raison des symptômes locaux et généraux qu'il présentait, me donna d'abord le soupçon d'une péritonite, mais qui, accusant une absence d'excrétions stercorales depuis plusieurs jours, fut délivré de fièvre et de douleurs abdominales le lendemain d'une bonne purgation : j'ai vu souvent perdre le temps, j'avoue l'avoir souvent perdu moi-même, à baigner, à

couvrir de sangsues, de cataplasmes émollients, des personnes qui n'avaient besoin que d'être purgées. Comme eccoprotiques, il est clair qu'il faut employer les purgatifs les plus faibles auxquels l'individu malade puisse céder : néanmoins, l'indication une fois bien reconnue, si les purgatifs faibles n'ont pas agi, il faut purger, et purger hardiment, même, s'il le faut, avec le croton tiglium, comme dans le cas rapporté par le docteur Joret (Thèse citée, page 32).

Lorsqu'au contraire, la constipation est une sorte d'affection chronique, une disposition habituelle, il est bon de dire ici que les purgatifs ne doivent pas, à eux seuls, faire les frais du traitement; qu'ils doivent même n'être employés qu'avec ménagement, puisque, comme nous l'avons déjà dit, ils tendent à augmenter la paresse intestinale; ils guérissent le mal momentanément, mais ils ne le préviennent pas pour l'avenir; ils en favorisent même le retour. Que faut-il donc faire alors ? N'avoir recours aux purgatifs que lorsqu'il y a nécessité, et diriger contre la constipation un ensemble de ressources hygiéniques qu'il n'est pas de mon sujet de détailler ici.

Depuis deux mille ans environ, Celse a formulé avec une précision aussi judicieuse qu'élégante les meilleurs principes à l'égard de la purgation eccoprotique. « *Dejectio à medicamento petenda est, ubi venter suppressus* » *parùm reddit, ex eoque inflammationes, caligines, capitis* » *dolores, aliaque superioris partis mala increscunt.* — » *Quid enim inter hæc adjuvare possunt quies et inedia,* » *per quas illa maximè eveniunt.... Sed purgationes* » *quoque, ut interdùm necessariæ sunt, sic, ubi fre-*

» *quentes sunt, periculum afferunt.* » (Lib. I, c. 1, sect. 11, § 3).

Comme application de la médication eccoprotique, mentionnerons-nous l'expulsion du méconium chez le nouveau né, au cas que l'expulsion naturelle se fasse trop longtemps attendre? C'est le sirop de chicorée composé qui est généralement employé à cet usage, et même, il faut le dire, la plupart du temps sans l'indication nécessaire, prématurément et par routine. Mentionnerons-nous encore que cette médication est particulièrement indiquée avant l'opération de la taille, avant l'accouchement, dans les grossesses difficiles où il y a imminence d'avortement, etc., etc. ?

C'est à titre d'eccoprotiques seulement, plutôt qu'à titre de stimulants des sécrétions de tout l'appareil digestif, que le docteur Hamilton (1) préconise les purgatifs dans le typhus (fièvre typhoïde, chap. 4), — dans la scarlatine (chap. 5), — dans le *marasme* de l'enfance et de l'adolescence, dans l'épilepsie et l'hydrocéphale interne (chap. 6), — dans la chlorose (chap. 7), — dans une certaine espèce d'hématémèse à laquelle les femmes sont sujettes, et qu'il regarde plutôt comme causée par la constipation que comme succédanée des menstrues (chap. 8), — dans l'hystérie (chap. 9), — dans la chorée (chap. 10), — et, enfin, même dans le tétanos (chap. 11). Mais, dans ce dernier chapitre, l'auteur

(1) HAMILTON. *Observations on the utility and administration of purgative*, etc.— Traduit en français par Lafisse. *Paris*. 1825.

montre bien qu'il s'est laissé posséder par l'esprit de système, puisque, tout en déclarant n'avoir jamais eu l'occasion de traiter le tétanos, il prétend, d'après de vains raisonnements, que cette maladie doit être curable à l'aide des purgatifs. Nous ne partageons qu'en très peu de points les doctrines émises dans le livre, beaucoup trop vanté, du médecin anglais. Sans doute (et nous avons commencé par le dire en tête de cet article) la pure et simple exonération des matières stercorales est avantageuse comme pratique accessoire dans toutes les maladies ; mais nous ne pouvons lui accorder, sérieusement, une puissance curative contre toutes les affections si diverses où Hamilton l'employait indistinctement. Et si, quoi qu'il en dise, et malgré la règle qu'il s'imposait d'éviter une purgation trop forte, il y a dans sa méthode autre chose qu'une médication exclusivement eccoprotique, qu'une évacuation locale de l'intestin, mais des effets soit d'irritation révulsive sur la surface intestinale, soit d'évacuation générale de l'économie, alors nous sommes forcés de déclarer qu'il a certainement admis dans sa liste quelques maladies où sa méthode est tout à fait contr'indiquée : par exemple, la chlorose, à l'égard de laquelle les bons praticiens s'accordent, avec Sydenham (1), à reconnaître que les purgatifs détruisent les bons effets des ferrugineux.

2. (*Indication vermifuge*). — Les purgatifs servent à expulser de l'intestin tous ces parasites que l'on confond sous le nom de *vers* ou *helminthes*. On doit donner la

(1) Sydenham. *Diss. epistol. ad Guill. Cole.*

préférence à ceux qui paraissent jouir d'une influence spécialement délétère sur ces animaux. Car la purgation peut avoir lieu, même la purgation drastique, sans que les vers soient chassés par elle. A l'égard du ténia, en particulier, les purgatifs les plus forts ne peuvent guère l'expulser tout entier qu'après sa mort. On sait que le remède de la veuve Nouffer consistait à administrer, trois heures après la racine de fougère mâle, un bol où la gomme-gutte était l'ingrédient dominant. Après l'emploi de la racine de grenadier, l'expulsion du ténia se fait, d'ordinaire, sans autre secours.

Un élève de Linné, Rolander (1), a prétendu avoir observé de petits animaux dont la présence causerait la dyssenterie, et qui, en passant d'un individu à l'autre, établirait la contagion de cette maladie. On expliquerait alors fort bien comment, en pareil cas, l'irritation dyssentérique serait guérie par l'administration des purgatifs, malgré, mais non pas en vertu de leur propriété irritante, de même que l'irritation psorique se guérit par des substances plus ou moins irritantes. Et cette médication rentrerait donc dans la médication vermifuge. Mais l'existence de l'acarus dysentérique, attestée jusqu'ici par un seul observateur, quoique sous le patronage d'un des plus illustres noms de l'histoire naturelle, n'a réellement pas beaucoup plus de valeur qu'une pure et simple hypothèse.

3. (*Indication antitoxique*). — Les purgatifs servent à évacuer les substances vénéneuses, lorsqu'on n'est pas

(1) LINNÉ. *Amœn. acad.* n° LXXXII.

appelé à temps pour les faire rejeter par le vomissement, et qu'elles ont dû passer dans l'intestin grêle. Voir pour les détails la *Toxicologie* de M. Orfila.

4. (*Indication antitoxique problématique*). Enfin, il est vraisemblable, sinon démontré, qu'en certaines occasions, des accidents morbides peuvent être dus à des propriétés irritantes et délétères de la part même des produits de sécrétion qui se versent dans le canal intestinal. Dans ce cas, la purgation serait encore le remède spécifique. C'est sous ce rapport que M. le docteur Baudelocque (1) croit avoir à se louer de l'emploi des purgatifs dans la péritonite puerpérale, où les selles ont, d'ordinaire, un caractère remarquable de fétidité. C'est dans le même point de vue que M. Delarroque, ressuscitant une opinion ancienne et tombée à tort en un mépris complet sous les sarcasmes du solidisme, regarde la médication purgative comme le traitement essentiel et spécifique de la fièvre typhoïde. Serait-ce aussi par la même raison, que les purgatifs réussissent dans certaines dyssenteries, et particulièrement dans les dyssenteries épidémiques? Y aurait-il donc, dans tous ces cas, quelque chose à expulser, êtres parasites ou humeurs excrémentitielles, dont la thérapeutique solidiste et soi-disant antiphlogistique ne combattrait que les effets? Mais, reconnaissons-le bien, ce ne sont là que des hypothèses, plausibles, il est vrai, et qui autorisent jusqu'à un certain point, sous forme d'essai, l'emploi de la médication pur-

(1) A. C. Baudelocque. Traité de la péritonite puerpérale, 1830. — p. 363.

gative, mais qui ne donnent pas le droit d'y insister opiniâtrement, et avec une persévérance systématique, lorsqu'une amélioration évidente ne succède pas à l'application du remède, et bien moins encore lorsque la marche de l'affection va de mal en pis.

L'induction physiologique étant ici essentiellement conjecturale et problématique, le traitement purgatif ne pourrait acquérir force de loi qu'autant que l'expérience le justifierait dans la presque totalité des cas; en d'autres termes, s'il s'appuyait sur une indication empirique bien positive et tout à fait incontestable; question que nous examinerons spécialement dans le paragraphe suivant, à l'égard de la dyssenterie et de la fièvre typhoïde.

B. Les purgatifs ne sont pas seulement des évacuants locaux du canal intestinal; mais rappelons-le maintenant, ils agissent aussi à titre d'évacuants généraux de l'économie tout entière; ils peuvent être administrés (et, bien entendu, je parle ici de la purgation moyenne, ou drastique) de telle manière qu'ils enlèvent au corps une quantité notable de matériaux. Sous ce rapport, ils se montrent propres à remplir les indications suivantes :

1. (*Indication antipyrétique.*) — Nous avons vu que, dans la grande majorité des cas, l'évacuation purgative était suivie du ralentissement de la circulation; aussi les Anglais les emploient-ils assez généralement dans le dessein d'abattre le mouvement fébrile. C'est peut-être de cette façon plutôt que comme évacuants d'une matière âcre, peut-être aussi de l'une et de l'autre manière concurremment, qu'ils produisent l'amélioration évidente qui en suit immédiatement l'emploi dans certains

cas de fièvre typhoïde, amélioration que pour ma part j'ai observée un grand nombre de fois. Néanmoins, je le déclare, la saignée me paraît toujours le remède antipyrétique par excellence; et ce n'est que lorsqu'elle est formellement contr'indiquée par la faiblesse radicale du malade, ou bien, après l'avoir infructueusement employée et poussée jusqu'à ses bornes raisonnables, que je serais toujours disposé assez volontiers à recourir à la purgation.

2. (*Indication antipléthorique.*) — Purger, c'est saigner : donc la purgation peut-être employée pour combattre la pléthore (et je ne veux parler ici, bien entendu, que de la pléthore sanguine). C'était, à ce qu'il paraît, le moyen le plus usité dans l'antiquité : il est formellement prescrit par l'auteur du livre pseudo-hippocratique *sur la Diète*; après une évidente description des signes de pléthore, qui annoncent, dit l'auteur, la tendance à une véritable maladie, la purgation par l'ellébore est proclamée comme le traitement prophylactique le plus prompt (1). Toutefois, nous préférons encore ici les saignées. Car la purgation, lorsqu'elle est parfaitement tolérée, seul cas où elle dût avoir le pas sur la saignée, a l'inconvénient d'accroître l'appétit; ce qui est directement contraire à la médication hygiénique sans laquelle les moyens thérapeutiques ne sont qu'un vain palliatif contre la diathèse pléthorique.

3. (*Indication anti-obésique*). — La purgation réitérée est un moyen de combattre l'obésité, à condition,

(1) Hippocr., ed. Foes. I, p. 370-1.

toutefois qu'on y joindra le concours d'un régime hygiénique, rigoureusement observé.

4. (*Indication antilaiteuse*). — La théorie nous fait conclure rigoureusement que les évacuations purgatives doivent tarir en partie les sources du lait, ainsi que celles de toutes les sécrétions normales ou morbides. Mais, indépendamment de cette déduction théorique, je crois devoir citer, à l'égard de la sécrétion lactée, un fait curieux que je rencontre dans le mémoire de Rechou (1), et qui est d'autant plus intéressant à noter que l'auteur, ennemi des purgatifs, ne voit que le mauvais côté de ce fait, sans en signaler au moins l'utilité pratique dans le but dont nous nous occupons ici. Voici ce fait : Rechou soumit, à deux reprises, une vache nourrice, à des purgations réitérées (avec du jalap); son veau fut purgé chaque fois, le lait diminua et devint séreux : à la seconde série de purgations continuées pendant un mois tous les deux jours, le veau mourut, puis enfin la vache. En conséquence, nous approuvons la pratique de purger les nouvelles accouchées, quand elles ne nourrissent pas, et les femmes qui cessent de nourrir, sauf toujours, bien entendu, les cas d'évidente contr'indication. Les femmes de la campagne suivent, pour la plupart, d'elles-mêmes et par tradition, cette pratique; elles y emploient même, assez souvent, des substances drastiques : en Picardie, par exemple, d'après le témoignage de M. Barbier (III. 126), elles prennent des lavements

(1) Rechou, Observations expér. et remarq. sur l'abus des purgatifs, *in* Journ. gén. de méd., t. XXXVII, p. 35.

de bryone; et cela sans inconvénients, très certainement, dans l'immense majorité des cas. Serait-il vrai que certains purgatifs plutôt que d'autres, que le sulfate de potasse, par exemple, eût, comme on l'a dit, indépendamment de l'action purgative, une propriété spécifiquement contraire à la sécrétion lactée? Question douteuse et indécise.

5. (*Indication sécrétoire supplementaire.*) — Les purgatifs conviennent, en général, contre les supersécrétions et contre les flux muqueux, excepté, bien entendu, la diarrhée, à moins encore, toutefois, que celle-ci ne soit entretenue par quelque cause qu'il faille expulser de l'intestin. Ils conviennent contre le ptyalisme, la leucorrhée, la blennorrhagie. Ils peuvent agir, dans ces cas, par une double influence; et, d'abord, à titre d'évacuants généraux, comme ils me semblent le faire, principalement au moins, à l'égard de la sécrétion laiteuse; et puis, à titre de contr'irritants, surtout lorsque les sécrétions morbides ne sont pas purement atoniques, et, pour ainsi dire, essentielles, mais liées à un état évident d'irritation, comme, par exemple, dans la blennorrhagie aiguë. A quoi bon, dira-t-on, remplacer un flux morbide par le flux purgatif, qui, après tout, n'est pas moins anormal? C'est à une heureuse sagacité de discerner, dans la pratique, les cas particuliers où le flux supplémentaire qu'on provoque a moins d'inconvénients que le flux morbide, ceux enfin dans lesquels on peut espérer de déraciner celui-ci sans que la réitération du flux purgatif soit poussée jusqu'à compromettre l'intégrité anatomique et physiologique du conduit intestinal.

C'est encore à cet article-ci que nous devons rapporter la prescription, suivant nous, très avantageuse, de purger lors de la suppression des exutoires, lors de la guérison des vieux ulcères.

6. (*Indication hydragogue*). — Les purgatifs, et même les purgatifs drastiques, nous paraissent aujourd'hui trop généralement négligés dans le traitement des hydropisies. Nous avons vu que, par suite de larges évacuations purgatives, l'absorption devient plus active. Donc il faut hardiment employer la purgation toutes les fois que le diagnostic ne révèle pas une lésion incurable, à l'égard de laquelle l'énergie et la continuité d'un traitement purgatif ne ferait qu'accroître l'affaiblissement, et que hâter la fatale issue. Le sage Sydenham (1) ne craignait pas d'employer l'élatérium et même, comme nous l'avons dit plus haut, le *crocus metallorum*. Il nous raconte qu'étant encore tout nouveau praticien il guérit d'une ascite une dame de Westminster avec une once de sirop de nerprun (*sirup. de spinâ cervinâ*) par jour; que, tout enorgueilli de ce premier succès, *fiduciâ planè juvenili atque hominis inexperti*, il croyait posséder un remède propre à dompter toutes les hydropisies; mais qu'ayant infructueusement commencé ainsi le traitement d'une autre femme hydropique, il fut congédié, et apprit plus tard que cette femme avait guéri, entre les mains d'un autre médecin, sous l'influence de remèdes plus efficaces. Ce n'est pas qu'il ne reconnût que certaines hydropisies étaient essentielle-

(1) Syd. *Tractatus de hydrope.*

ment incurables, et que les hydragogues étaient alors contre-indiqués : seulement l'anatomie pathologique et le diagnostic n'avaient pas alors, bien entendu, la précision actuelle. Les praticiens de notre époque sont peut-être devenus par trop timides dans l'emploi des forts purgatifs à titre d'hydragogues.

7. (*Indication résolutive.*) Les évacuations purgatives, par suite de l'action qu'elles ne peuvent manquer d'exercer sur l'absorption interstitielle, peuvent, sans doute, contribuer puissamment à la résolution des engorgements ; mais la science ne possède rien de précis à cet égard, et abandonne la pratique à la voie des essais et des tâtonnements.

8. (*Indication dépurative.*) — On peut aussi prétendre, par une hypothèse qui ne saurait être démontrée dans l'état actuel de nos connaissances, mais que la raison ne peut pas repousser, que les évacuations purgatives peuvent débarrasser l'économie de matériaux nuisibles.

C. Enfin, en troisième et dernier lieu, nous avons à considérer thérapeutiquement les purgatifs à titre d'irritants de la surface intestinale.

1. (*Indication contre-irritative ou révulsive.*)—Je paraîtrai peut-être trop bref sur ce point : mais, autrement, je ne pourrais m'empêcher d'être démesurément long. La révulsion, en effet, ou mieux, la contre-irritation est une méthode générale de traitement qui peut être avantageusement appliquée à un très grand nombre de cas ; il y a, en effet, peu de maladies où l'indication de l'employer ne se présente, sauf à songer, bien entendu, aux contre-indications. De nos jours, il est vrai, la révulsion

cutanée a été l'objet d'une préférence presque exclusive, et elle tient peut-être encore aujourd'hui le premier rang dans la pratique; tant Broussais, par sa voix puissante, avait inspiré d'horreur à ses disciples, et de timidité à ses adversaires même, pour l'irritation de la surface gastro-intestinale! Nous nous unissons au mouvement scientifique qui se prononce en faveur de la réhabilitation de la révulsion exercée par les purgatifs. La théorie indique et l'expérience montre que, sous l'influence de cette contre-irritation, les irritations qui siégent sur divers organes sont amendées et guéries, et cela sans ces graves inconvéniens dont on nous menaçait. Nous pouvons encore citer à ce sujet les faits qui se trouvent dans le mémoire de M. Max. Simon. Somme toute, les irritations diverses et les hémorrhagies des organes éloignés peuvent être avantageusement combattues, dans plusieurs cas, par le développement de l'irritation purgative.

2. (*Indication hépatique.*) — Dans les affections du foie, les médecins anglais, en général, emploient les purgatifs, et particulièrement ceux qui sont censés, à tort ou à raison, posséder la propriété d'irriter spécialement le duodénum, et par là d'imprimer une stimulation particulière à la sécrétion biliaire; mais c'est là un sujet plein de doutes et d'obscurités. Sans doute, la purgation excite la sécrétion biliaire. Mais comment savoir à quelle sorte d'affections hépatiques cette excitation est ou non avantageuse? Comment savoir si les purgatifs qu'on préfère dans une telle indication, n'agissent réellement qu'à titre de purgatifs? N'auraient-ils pas en outre quelque

propriété spécifique. Ici, physiologie et pathologie, tout est hypothèse : l'indication qui nous occupe ici, fondée sur une simple possibilité dans la considération générale des maladies du foie, ne peut être, à proprement parler, qualifiée de rationnelle lorsqu'il s'agit d'appliquer les purgatifs à tel ou tel cas particulier. C'est un hasard que l'on peut tenter, et qui réussit quelquefois : voilà tout.

3. (*Indication hémorrhoïdale.*) — La purgation est rationnellement employée lorsqu'il y a indication de rappeler au rectum la congestion hémorrhoïdale. C'est l'aloës qui mérite la préférence en ce cas.

4. (*Indication emménagogue.*)—Quand le médecin a jugé convenable de provoquer une irritation utérine pour combattre l'aménorrhée ou la dysménorrhée, les drastiques, et particulièrement encore l'aloës sont propres à atteindre ce but, en irritant d'abord le rectum, puis secondairement l'utérus, par suite des relations intimes, et, en quelque sorte, de la solidarité congestive que nous observons entre ces deux organes.

§ II. Indications empiriques.—On a déjà bien prévu sans doute que je me garde de prendre cette expression en mauvaise part ; que je lui attribue, au contraire, son sens étymologique, qui lui donne, en pratique, la plus haute valeur. J'appelle donc ainsi les indications qui ont pour base, non une déduction ou une induction physiologique, mais l'expérience thérapeutique. Sans doute, les médecins peuvent chercher, une fois que ces indications empiriques sont bien constatées, à s'en rendre compte

par des explications physiologiques plus ou moins plausibles, comme, d'un autre côté, ils cherchent à justifier par les témoignages de l'expérience les indications rationnelles. Car le raisonnement et l'expérience doivent naturellement tendre toujours à s'associer dans les préceptes de l'art. Mais, en dernière analyse, que répondra donc, par exemple, le praticien, lorsqu'on lui demandera, d'une part, pourquoi il purge un homme constipé, et, d'autre part, pourquoi il purge un homme atteint de colique saturnine ? A la première question, il répondra : « Je purge pour évacuer les matières fécales. » A la seconde question : « Je purge parce que la purgation guérit la colique saturnine. »

Le traitement de la colique de plomb et celui de l'embarras gastrique et intestinal sont bien et dûment fondés sur l'espèce d'indication qui nous occupe ici. Celui de la dyssenterie,et en particulier de la dyssenterie épidémique, paraît devoir,en certaines circonstances, s'y fonder également. Enfin, dans ces derniers temps, des médecins habiles et recommandables ont voulu réduire le traitement de la fièvre typhoïde à l'emploi exclusivement principal des purgations, lesquelles, disent-ils, guérissent la plus forte proportion des malades, et ils ont voulu que toutes les indications rationnelles s'évanouissent devant une indication empirique : cette question, toute actuelle et pour ainsi dire toute vivante, méritait de notre part une attention spéciale, et nous avons jugé à propos de la placer ici. Nous allons donc traiter, dans ce paragraphe, de l'indication des purgatifs, 1° dans la colique de plomb, 2° dans l'embarras gastrique et intes-

tinal, 3° dans la dyssenterie, 4° enfin dans la fièvre typhoïde.

A. *Colique de plomb.* — (Indication anti-saturnine.) Le traitement dit de la Charité, employé à Paris depuis deux siècles, réunit en sa faveur, malgré quelques protestations isolées, le témoignage presque unanime des praticiens : et, certainement, il compte le plus grand nombre de succès. Outre notre expérience personnelle, nous citerons surtout, à cet égard, les recherches et les observations de MM. Mérat (1), Chomel et Blache (2), Andral (3) et Grisolle (4).

M. Andral (p. 234) résume dans les quatre propositions suivantes les nombreuses observations (cinq cents à peu près) recueillies dans les salles de Lerminier sur les maladies produites par les préparations saturnines :

« 1° Les coliques saturnines, traitées par les émissions
» sanguines et les boissons émollientes, ont en général
» une durée beaucoup plus longue que les coliques trai-
» tées par la méthode dite de la Charité.

» 2° Beaucoup de coliques qui ont résisté au traite-
» ment antiphogistique cèdent promptement au traite-
» ment de la Charité.

» 3° Nous n'avons jamais vu échouer ce dernier trai-
» tement : quelquefois seulement il faut le recommencer

(1) Mérat. Diss. sur la col. métall. *Paris,* 1805.

(2) Chomel et Blache, *in* Dict. de méd., 2e édit. art. Colique.

(3) Andral. Cliniq. méd. 1834, 3e édit., t. II.

(4) Grisolle. Essai sur la col. de plomb. *Th. inaug.* Paris, 1835, p. 189.

» jusqu'à deux ou trois fois de suite pour que la guérison » soit complète. Chez d'autres malades, tous les symp- » tômes cessent dès que quelques évacuations par haut » et par bas ont été sollicitées.

» 4° Dirigé avec prudence, et administré en temps op- » portun le traitement de la Charité ne nous a jamais » paru déterminer aucune espèce d'accidents. »

Cette méthode consiste surtout, comme on sait, dans l'emploi combiné des opiacés et des éméto-cathartiques. Est-ce aux évacuations gastro-intestinales ou à la médication narcotique, qu'il faut rapporter la plus large part des succès qu'on obtient. M. Mérat (thèse citée, p. 120) pense que la médication évacuante est le point nécessaire, et rapporte, à l'appui de son opinion, des observations où il a réussi en n'employant que l'émétique en lavage. D'autres préconisent l'opium à haute dose, comme un spécifique (méthode de Stoll) : mais ce traitement d'après le témoignage de MM. Chomel et Blache aurait l'inconvénient de ne guérir les malades qu'au bout de quinze jours. D'ailleurs la plupart des médecins qui ont adopté la méthode de Stoll dans le traitement de la colique de plomb combinent souvent les purgatifs aux narcotiques. C'est ainsi que M. Guéneau de Mussy (1), et M. Filhos (2), voyant dans la douleur le symptôme prédominant, la calment d'abord par l'opium et combattent ensuite la constipation avec des purgatifs administrés par la bouche ou en lavements.

(1) Voir l'art. de MM. Chomel et Blache, p. 393.

(2) Filhos, *Thèse inaug.* Paris, 1833, n. 132, p. 33.

Quant à moi, il me paraît prouvé que les purgatifs seuls peuvent suffire à opérer une guérison prompte et radicale. Je me fonde sur quelques faits de ma propre pratique, sur ceux de M. Mérat, sur ceux que M. Joret rapporte (p. 31), et dans lesquels l'huile de tiglium fut le seul moyen employé par M. Andral, sur ceux enfin dont M. Grisolle (p. 62) a donné l'analyse.

Néanmoins, je pense que l'association des opiacés avec les purgatifs est très avantageuse, et qu'elle doit faire la base de la pratique ordinaire, sans pourtant s'astreindre littéralement aux vieilles formules des frères de la Charité.

Quant à certains cas, qualifiés de colique de cuivre à raison seulement de la profession des malades, ou dont l'origine étiologique n'est pas évidente, mais qui présentent tous les symptômes de la colique de plomb et guérissent également bien par le traitement de la Charité ou un traitement analogue, je suis porté à penser que ces cas, d'ailleurs si peu nombreux, n'ont pas seulement les apparences de la colique saturnine, mais qu'ils en ont aussi la nature, c'est à savoir que, vraisemblablement, les malades ont été soumis à l'influence du plomb.

Relativement aux divers accidents nerveux qui accompagnent ou suivent la colique saturnine, ou quelquefois même éclatent sans colique préalable chez les personnes soumises à l'action pernicieuse des préparations de plomb, la médication qui nous occupe ici n'offre plus, tant s'en faut, la même efficacité. Néanmoins, elle doit alors être essayée: car elle compte

quelques succès ; je citerai, pour exemple, le cas mentionné par M. Tanquerel des Planches (1), et dans lequel une colique saturnine avec amaurose guérit complétement.

Pourrait-on dire que la médication purgative, dans la colique de plomb , n'est pas empirique , mais rationnelle , et qu'elle est fondée sur la nécessité d'évacuer l'intestin ? Mais pourquoi donc doit-on continuer de l'employer , lorsqu'elle n'amène plus de selles stercorales , et tant que les douleurs subsistent ? Non : on l'emploie, avant toute autre raison , parce qu'elle guérit. Puis on peut rationnellement l'expliquer, mais par diverses hypothèses , et la considérer non seulement comme médication eccoprotique , mais aussi comme irritante en ce sens qu'elle exciterait les sécrétions nécessaires pour lubrifier l'intestin , comme dépurative en tant qu'elle attirerait et expulserait par la voie des sécrétions de l'appareil digestif les particules saturnines , etc.

B. *Embarras gastrique et intestinal.* (Indication anti-saburrale ?)— Ici encore la médication éméto-cathartique jouit d'une efficacité qu'on ne saurait à bon droit contester. Les praticiens en ont généralement constaté l'heureux emploi ,en s'accordant, de plus, à faire précéder d'un jour ou deux l'emploi des vomitifs et des purgatifs par l'administration de boissons délayantes , surtout

(1) Tanquerel des planches. Essai sur la paralysie de plomb , *Th. inaug.* Paris, 1834, n. 31, p. 164.

acidules. Après cela, est-ce dans le but hypothétique d'expulser du tube digestif de prétendues saburres qu'on y supposerait contenues? Est-ce pour modifier telle ou telle sécrétion de l'appareil digestif? Ce qu'il y a de positif, c'est que l'indication est depuis longtemps établie et chaque jour confirmée par l'expérience. Et, à ce sujet, nous pouvons aussi joindre, avec une conviction intime, notre faible témoignage au témoignage imposant de M. Andral (1), et dire, avec ce médecin, que nous ne comptons plus les cas où la médication éméto-cathartique s'est montrée à nous la plus efficace pour faire évanouir les signes d'embarras gastrique et intestinal.

C. *Dyssenterie.* — L'indication empirique des purgatifs dans le traitement de la dyssenterie n'est pas, à nos yeux, il s'en faut de beaucoup, démontrée comme elle l'est à l'égard de la colique saturnine et de l'embarras intestinal. Pendant long-temps, il est vrai, les purgatifs seuls ou combinés aux toniques et aux narcotiques avaient été opposés à la dyssenterie. Les médecins anciens croyaient, en effet, par la purgation expulser du tube digestif les matières irritantes ou putrides qui, dans leur théorie, étaient la cause des dyssenteries. Mais la doctrine de l'irritation a fait regarder une telle médication comme incendiaire, et l'a fait généralement abandonner dans la pratique contemporaine. Doit-on regretter cet abandon à l'égard de la dyssenterie sporadique? Je crois que non, au moins dans la grande majorité des cas. Les règles de traitement généralement adoptées au-

(1) Andral, Clin. méd., t. II, p. 185 et seqq.

jourd'hui par les médecins français m'ont constamment réussi à l'égard des cas nombreux que j'ai eu à traiter soit en ville soit dans les hôpitaux : j'ai toujours vu la dyssenterie sporadique céder à l'emploi des remèdes antiphlogistiques proprement dits et des opiacés, seuls ou combinés entre eux suivant les indications individuelles.

Est-ce à dire qu'il en doit être de même à l'égard de la dyssenterie épidémique ? A Dieu ne plaise que je veuille aventurer une telle assertion !

Sydenham (1), qui déclare guérir les dyssenteries sporadiques avec le laudanum seul, déclare aussi que, dans les dyssenteries épidémiques observées par lui de 1669 à 1672, les évacuations purgatives étaient nécessaires et devaient précéder l'emploi du laudanum. Il purgeait donc, nous dit-il, tous les deux jours; puis, l'après-midi du jour de purgation, ainsi que le matin et le soir du jour intercalaire, il donnait 16 à 18 gouttes de laudanum dans une potion cardiaque.

Pringle (2) affirme que la dyssenterie épidémique et *contagieuse* qu'il a observée dans les camps ne se guérissait bien que par la méthode éméto-cathartique (verre d'antimoine ciré, ipécacuanha, calomel, rhubarbe, etc.), en association, toutefois, avec les opiacés et les toniques amers.

De nos jours, M. Bretonneau (3), dans une dyssen-

(1) Syd. *Opera*, sect. IV, c. 3, Dysenteria.

(2) Pringle. *Observations on the disease of the Army*, c. 6.

(3) Voir le mémoire de MM. Trousseau et Parmentier, *in* Archiv. de méd., t. XIII, p. 377.

terie épidémique qui régna en 1826 dans le département d'Indre-et-Loire, après y avoir employé les purgatifs à titre d'essai finit par s'en tenir à leur emploi comme à la méthode la meilleure et la seule salutaire dans les cas graves.

Que conclure rigoureusement de tous ces faits, même en les admettant comme les résultats de la plus sévère et de la plus incontestable expérience ? Certes, ils suffisent pour établir que certaines dyssenteries soit épidémiques, soit même sporadiques, (je le veux bien encore), pourront être plus avantageusement traitées par la médication purgative que par toute autre méthode. Mais, en vérité, cette indication empirique n'aurait une grande valeur qu'autant que la pathologie nous aurait appris à distinguer, à des signes certains ou du moins probables, les dyssenteries qui réclament les purgatifs d'avec celles qui n'exigent que le traitement ordinaire.

D. *Fièvre typhoïde.* — L'emploi des médicaments purgatifs et vomitifs jouait anciennement un rôle éminent dans la thérapeutique de ces affections fébriles que l'on peut aujourd'hui rapporter aux diverses formes de la fièvre typhoïde. Plusieurs auteurs, et des plus célèbres, ont proclamé l'utilité d'une telle médication, soit seule, soit combinée avec les émissions sanguines. M. le docteur Beau, dans sa remarquable et intéressante thèse (1), a relevé, avec une érudition choisie, ces im-

(1) Beau. De l'emploi des évacuants, etc. *Th. inaug.* 1836. n° 263.

portans témoignages. Les anciens croyaient, d'ailleurs, en provoquant les évacuations du tube digestif, remplir une indication rationnelle : entre autres idées hypothétiques, ils comptaient, surtout, expulser les matières putrides, les humeurs altérées, qu'ils disaient être contenues dans l'intestin.

Cependant, depuis l'époque où les théories solidistes remplacèrent dans la pathologie les idées humorales des anciens, les évacuants furent moins fréquemment usités, et l'école physiologique vint ensuite en proscrire tout à fait l'emploi. Dès lors, la plupart des médecins, même ceux qu'on ne pouvait compter parmi les partisans de la nouvelle école, furent effrayés de l'idée de porter dans un intestin ulcéré un purgatif même peu énergique.

Mais, dans ces derniers temps, M. le docteur Delarroque, qui depuis 1832 avait commencé à employer une médication éméto-cathartique, et surtout cathartique, contre la fièvre typhoïde, est venu, en s'appuyant sur un relevé statistique des nombreux faits de sa pratique, proclamer que la médication cathartique comptait une plus forte proportion de guérisons que les autres méthodes de traitement, et qu'elle devait être indistinctement employée, à l'exclusion des émissions sanguines, contre tous les cas de fièvre typhoïde : ce qui, comme on le voit, constituerait essentiellement une indication empirique. Je sais bien que M. Delarroque a renouvelé l'opinion ancienne d'un foyer putride et délétère dans l'intérieur du tube digestif, et il dit agir rationnellement en l'expulsant. Mais, après tout, ce n'est là qu'une hypothèse, qui ne pourrait, en bonne logique, servir de base à un trai-

tement uniforme et invariable, qui n'aurait pas le droit de prévaloir à elle seule sur les autres indications, qui ne pourrait surtout autoriser la continuation opiniâtre du traitement purgatif dans les cas (et certes il y en a beaucoup) dans lesquels la maladie va s'empirant sans cesse. Les partisans du traitement exclusivement purgatif des fièvres typhoïdes ne pourraient donc, en conscience, justifier leur conduite qu'en invoquant un résultat expérimental, c'est à dire, la proportion numérique des succès; ce serait alors, je le répète, l'indication empirique qui les guiderait véritablement.

Certainement, il faut savoir gré à M. Delarroque d'avoir soulevé cette question, et d'y avoir appelé l'attention du monde médical, à l'aide des faits nombreux qu'il apportait à l'appui de son opinion. Il a, du moins, incontestablement prouvé aux esprits impartiaux que les purgatifs peuvent être utiles dans beaucoup de cas, qu'ils ne sont pas un moyen incendiaire et qu'on doive proscrire à jamais.

D'après son exemple, beaucoup de médecins d'hôpitaux, MM. Piédagnel (1), Prus (2), Louis (3), Andral (4), etc., ont expérimenté la méthode évacuante dans le traitement des fièvres typhoïdes : et dans un rapport lu en 1837 sur ce sujet par M. Andral à l'Académie de médecine, on trouve l'énoncé des principaux

(1) Piédagnel. *in* Gaz. méd. 1835. p. 193.

(2) Prus. *in* Revue méd. 1835. t. III. p. 214.

(3) Voir la Notice de M. Barth. *in* Presse méd. 1837. p. 5.

(4) Andral. Rapp. sur le mém. de M. Delarroque. *in* Presse méd. 1837. p. 259.

résultats qui furent obtenus à cette époque, soit par ce professeur, soit aussi par plusieurs autres médecins.

Ainsi, M. Andral, ayant soumis au traitement de M. Delarroque 48 malades chez lesquels le diagnostic d'une fièvre typhoïde ne pouvait présenter aucune espèce de doute, perdit néanmoins 8 malades : ce qui porte sa mortalité à 1 sur 6 : résultat moins avantageux que celui de M. Delarroque, qui n'a perdu qu'un dixième de ses malades. Tous ces résultats devaient être regardés comme très satisfaisants, comparativement à ceux que M. Andral observa par suite de l'emploi des saignées modérées (sur 27 malades 6 succombèrent, c'est à dire 1 sur 4 $\frac{1}{2}$), et à ceux que lui donna la combinaison des saignées et des purgatifs (mortalité de 1 sur 3). Les expériences comparatives de M. Louis n'accordent, au contraire, qu'un bien léger avantage à la méthode évacuante : avec cette méthode, il a perdu un peu moins d'un dixième de ses malades (3 sur 31, ou 1 sur 10 $\frac{1}{3}$), tandis que, par le traitement dit symptomatique ou rationnel, sa mortalité a été de 1 sur 9 $\frac{5}{11}$ (11 sur 104) (1).

En définitive, tout en reconnaissant, d'après ces faits et d'après nos propres expériences, que les purgatifs ne produisent pas ordinairement dans la fièvre typhoïde les conséquences funestes qu'on avait longtemps redoutées, nous déclarons qu'ils ne présentent pas, dans la proportion de leurs succès, un avantage tel qu'on puisse s'en autoriser logiquement et consciencieusement pour les employer comme système uniforme et invariable de

(1) Voir *Presse méd.* Notice de M. Barth.

traitement, en un mot, comme médication empirique et spécifique. Dans certains cas même, ils nous ont paru aggraver la maladie; et il nous a suffi de les interrompre pour obtenir immédiatement une amélioration.. M. Bouillaud (1), surtout, s'est chargé de montrer le mauvais côté de leur emploi.

En conséquence, faute d'une médication dont l'efficacité suprême soit démontrée, je ne suis ni ami ni ennemi exclusif des purgatifs dans le traitement de la fièvre typhoïde; je les regarde comme un moyen qu'on ne doit pas craindre d'employer s'il y a quelque indication qui les réclame ou paraisse les autoriser, qu'on est même en droit d'explorer sous forme d'essai, à condition d'y renoncer dès qu'il n'améliore pas évidemment l'état du malade.

§ III. Conclusion. — Résumons-nous maintenant : en embrassant d'un seul coup-d'œil le nombre et la variété des indications que nous venons de passer en revue, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître et de proclamer, d'une voix ferme et sûre, la haute utilité de la médication purgative. Quelles ressources cette médication n'offre-t-elle pas dans le traitement des maladies les plus diverses! En vérité, ceux qui la frapperaient d'interdit, ou qui ne l'accueilleraient qu'avec une méfiance excessive, ne sont pas moins en opposition avec l'expérience clinique qu'avec la théorie physiologique. Par la généralité de ses applications, elle doit, non moins que la saignée, jouer un grand rôle dans la pratique médicale. Aussi, au défaut des médecins qui abandonnaient

(1) Bouillaud. Clin. méd. 1837. t. I. p. 291.

cette arme précieuse, avons-nous vu les charlatans continuer de préconiser, à tort et à travers, comme d'infaillibles panacées, maintes compositions drastiques, et pouvoir se targuer parfois de cures éclatantes, sans que les revers manifestes fussent en proportion assez considérable pour dessiller les yeux du public. Et, en effet, je suis convaincu et d'une conviction intime et profonde, que, si la médecine était réduite à l'aveugle emploi d'un seul et même moyen contre toutes les maladies, et qu'elle eût à choisir entre les saignées et les purgatifs, le mal serait beaucoup moindre d'employer indistinctement ceux-ci plutôt que celles-là. Heureusement il n'en est pas ainsi. Et, en ce qui concerne particulièrement les purgatifs, la saine thérapeutique doit se borner à les relever de l'espèce d'excommunication que l'esprit de système avait fulminée contre eux. Elle doit poser les indications et contr'indications générales de leur emploi. Puis, au lit des malades, en présence des cas particuliers où les indications et les contr'-indications se croisent et s'entrecroisent si souvent, c'est à la sagacité du praticien à faire la part exacte aux unes et aux autres, dans une appréciation exacte de toutes les circonstances individuelles, et à discerner les indications *certaines* qu'il est tenu de suivre sans hésitation et avec persévérance, les indications *probables* auxquelles il est en droit de se confier à moins de contr'indications prédominantes, enfin, même, les indications *problématiques* qui lui permettent des tentatives, mais jamais hors des limites d'une sage prudence.

FIN.